

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1585

26 juin 2015

SOMMAIRE

Andale Sàrl	76079	LVS II Lux XVIII S.à r.l.	76069
BG Sicav	76070	LVS II Lux XVII S.à r.l.	76069
HC International S.A.	76042	LVS II Lux XVII S.à r.l.	76069
Immobilier Nord Est S.à r.l.	76063	LVS II Lux XVI S.à r.l.	76068
Labrys S.A.	76041	LVS II Lux XV S.à r.l.	76068
Lactinvest S.A.	76041	LVS II Lux XXIII S.à r.l.	76071
Lagon 120 SA	76042	LVS II Lux XXII S.à r.l.	76071
Lankos Participations S.A.	76042	LVS II Lux XXI S.à r.l.	76070
Latte e Grammatica	76041	LVS II Lux XXIV S.à r.l.	76071
Laura Pucci S.A.	76042	LVS II Lux XX S.à r.l.	76070
Lebourg Investments S.A.	76060	LVS II Lux XXV S.à r.l.	76072
Ledcol S.à r.l.	76060	LVS Luxembourg III S.à r.l.	76075
Legaffa	76060	LVS Luxembourg II S.à r.l.	76074
Leonard Patrimoine S.A.	76061	LVS Luxembourg I S.à r.l.	76074
Le Paradis des Enfants S.à r.l.	76034	LVS Luxembourg IV S.à r.l.	76075
Lesalg S.à r.l.	76061	LX Finanz S.à r.l.	76076
LIBF (II) S.à r.l.	76061	Machlin Oracle SICAV-SIF	76079
LIBF (I) S.à r.l.	76062	Machlin Oracle SICAV-SIF	76067
Linelux S.A.	76062	Maga International S.à r.l.	76064
Losolux S.à r.l.	76063	Mainbeach S.A.	76079
Luxdiagnostic	76063	ManageMySelf S.à r.l.	76076
Luxembourg Finance House S.A.	76064	Mandarin Capital Management S.A.	76078
LuxFitness S.à r.l.	76041	Maroldt S.à r.l.	76068
Lux-Immo-Service SA.	76063	Mates Investment S.à r.l.	76078
Luxomega S.à r.l.	76034	Matterhorn Mobile S.A.	76078
LVS II Luxembourg III S.à r.l.	76074	Matterhorn Telecom Holding S.A.	76079
LVS II Luxembourg II S.à r.l.	76072	M. Cocola S.A.	76076
LVS II Luxembourg I S.à r.l.	76072	M. Croisé et Fils S.A.	76076
LVS II Lux IX S.à r.l.	76064	MEF I Manager, S.à r.l.	76070
LVS II Lux VIII S.à r.l.	76065	Messer Finance S.A.	76072
LVS II Lux VII S.à r.l.	76064	Mistral Finance S.A.	76075
LVS II Lux XIII S.à r.l.	76067	Mopac Systems International S.A.	76078
LVS II Lux XII S.à r.l.	76067	ONM & Cie	76079
LVS II Lux XI S.à r.l.	76065	Pôle Herbett S.A.	76073
LVS II Lux XIV S.à r.l.	76067	Sculptor Investments IV S.à r.l.	76038
LVS II Lux XIX S.à r.l.	76068	Tobermory S.à r.l.	76062
LVS II Lux X S.à r.l.	76061	WGW Immobilien S.A.	76065

Le Paradis des Enfants S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5314 Contern, 54, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 152.791.

Le bilan au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015064047/14.

(150073843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Luxomega S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.565,18.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 177.629.

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh day of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED

1. Stichting Management Omega, a foundation (Stichting) incorporated and organized under the laws of the Netherlands, having its official seat (statutaire zetel) in Amsterdam and its office address (bezoekadres) at Tupolevlaan 41, 1119NW Schiphol-Rijk, the Netherlands and registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam (Kamer van Koophandel Amsterdam) under number 51885247,

hereby represented by Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

2. Brightfount Invest AB, a company duly incorporated and organised under the laws of Sweden, having its registered office at Sergels Torg 12, Box 162 85, 103 25 Stockholm and registered under Reg. No. 556849-5914;

hereby represented by Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

3. Laurent Musy, born on 14 August 1966 in Dijon, France residing at 12 rue Decamps, 75116 Paris, France;

hereby represented by Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

4. Jeremy Leach, born on 1 February 1962 in Mirfield, England, residing at 3 avenue Robert Schuman, 75007 Paris, France;

hereby represented by Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

5. Guy-Michel Raynaud, born on 20 June 1957 in Montluçon, France, residing at 45 rue de la Meije, 38500 Voiron, France;

hereby represented by Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

6. Philippe Abeillon, born on 9 May 1957 in Avignon (France), residing at 6 Rue Oberfeld 68280 Andolsheim, France;

hereby represented by Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

7. Olivier Leducq, born on 29 September 1967 in Rueil Malmaison (France), residing at 7 Boulevard Beaumarchais 75004 Paris, France;

hereby represented by Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

8. Didier Fontaine, born on 28 July 1961 in Vienne (France), residing at 20, rue Emile Deschanel, 92600 Asnières, France;

hereby represented by Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

9. Philippe Lequeu, born on 27 March 1959 in Dijon (France), residing at 3 Rue de Gavanière 38120 Saint-Egrève, France;

hereby represented by Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

10. Frédéric Ravat, born on 1 December 1967 in Saint-Etienne, France, residing at 121 rue de Courcelles, 75017 Paris, France;

hereby represented by Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the appearing parties are shareholders (the Shareholders) of Luxomega S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 177629, having a share capital of twelve thousand five hundred sixty-five euro and eighteen cents (EUR 12,565.18) incorporated on May 6, 2013 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on July 18, 2013 under number 1729 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on July 23, 2014, pursuant to a deed of Maître Henri Beck, notary residing in Echternach, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on July 30, 2014 under number 1992.

II. That the Shareholders have been convened to this extraordinary general meeting of the shareholders of the Company (the Meeting) by way of written notice sent at least eight (8) days prior to the date of the Meeting, in accordance with article 11.2 (ii) of the Articles;

III. That the appearing parties, representing a majority of the Shareholders of the Company, hold together one million two hundred fifty-six thousand five hundred (1,256,500) ordinary shares and nine (9) tracker shares in the share capital of the Company, representing ninety-nine point ninety-nine percent (99.99%) of the issued and outstanding share capital of the Company;

IV. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Amendment of the financial year of the Company such that the financial year begins on the first (1st) of January and ends on the thirty-first (31st) of December of each year;

2. Closing of the financial year which begun on the first (1th) of July 2014, and with effect as per, the thirty-first (31st) of December, 2014, it being understood that the financial year, which started on the first (1st) of January 2015 shall end on the thirty-first (31st) of December 2015;

3. Amendment of article 13.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the change of financial year; and

4. Delegation of powers in order to reflect the change of financial year in the books and records of the Company.

V. That the Shareholders have taken, in accordance with article 11.2 (viii) of the Articles, the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to amend the financial year of the Company such that the financial year begins on the first (1st) of January and ends on the thirty-first (31st) of December of each year.

Second resolution

In light of the foregoing, the Shareholders resolve, as a transitory measure, that the financial year of the Company which begun on the first (1th) of July 2014 has ended on the thirty-first (31st) of December 2014.

The Shareholders acknowledge and to the extent necessary confirm that the financial year, which started on the first (1st) of January 2015, as result of the preceding indent, shall end on the thirty-first (31st) of December 2015.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Shareholders resolve to amend article 13.1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 13. Financial year and approval of the annual accounts.**

13.1 The financial year begins on the first (1st) of January and ends on the thirty-first (31st) of December of each year.
[...]

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend the books and records of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and/or any employee of Alter Domus Luxembourg, acting individually, with full power of substitution, to proceed on behalf of the Company to effect the above mentioned resolutions.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks French and English, states that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le onzième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

1. Stichting Management Omega, une fondation (stichting) constituée et régie par les lois des Pays-Bas, dont le siège officiel (statutaire zetel) est établi à Amsterdam et dont l'adresse est au Tupolevlaan 41, 1119NW Schiphol-Rijk, les Pays-Bas, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam (Kamer van Koophandel Amsterdam) sous le numéro 51885247;

ici représentée par Régis Galiotto, cleric de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2. Brightfount Invest AB, une société valablement constituée et régie par les lois de Suède, dont le siège social est établi au Sergels Torg 12, Box 162 85, 103 25 Stockholm et immatriculée sous le numéro Reg. No. 556849-5914;

ici représentée par Régis Galiotto, cleric de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

3. Laurent Musy, né le 14 août 1966 à Dijon, France et résidant au 12 rue Decamps, 75116 Paris, France;

ici représenté par Régis Galiotto, cleric de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

4. Jeremy Leach, né le 1 février 1962 à Mirfield, Angleterre, résidant au 3 avenue Robert Schuman, 75007 Paris, France;

ici représenté par Régis Galiotto, cleric de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

5. Guy-Michel Raynaud, né le 20 juin 1957 à Monluçon, France, résidant au 45 rue de la Meije, 38500 Voiron, France;

ici représenté par Régis Galiotto, cleric de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

6. Philippe Abeillon, né le 9 mai 1957 à Avignon, France, résidant au 6 Rue Oberfeld 68280 Andolsheim, France;

ici représenté par Régis Galiotto, cleric de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

7. Olivier Leducq, né le 29 septembre 1967 à Rueil Malmaison, France, résidant au 7 Boulevard Beaumarchais 75004 Paris, France;

ici représenté par Régis Galiotto, cleric de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

8. Didier Fontaine, né le 28 juillet 1961 à Vienne, France, résidant au 20, rue Emile Deschanel, 92600 Asnières, France;

ici représenté par Régis Galiotto, cleric de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

9. Philippe Lequeu, né le 27 mars 1959 à Dijon, France, résidant au 3 Rue de Gavanière 38120 Saint-Egrève, France;

ici représenté par Régis Galiotto, cleric de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

10. Frédéric Ravat, né le 1 décembre 1967 à Saint-Etienne, France, résidant au 121 rue de Courcelles, 75017 Paris, France;

ici représenté par Régis Galiotto, cleric de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que les parties comparantes sont les associés (les Associés) de Luxomega S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois de Luxembourg, dont le siège social est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177629 et disposant d'un capital social de douze mille cinq cent soixante-cinq euros et dix-huit centimes (EUR 12.565,18), constituée le 6 mai 2013 suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1729 du 18 juillet 2013 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 23 juillet 2014 suivant un acte de Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1992 du 30 juillet 2014.

II. Que les Associés ont été convoqués à la présente assemblée générale extraordinaire des associés de la Société (l'Assemblée) par voie de convocation écrite envoyée au moins huit (8) jours avant la date de l'Assemblée, conformément à l'article 11.2 (ii) des Statuts;

III. Qu'ensemble, les parties comparantes, représentant la majorité des Associés de la Société, détiennent un million deux cent cinquante-six mille cinq cents (1.256.500) parts sociales ordinaires et neuf (9) parts sociales traçantes dans le capital social de la Société, représentant quatre-vingt-dix-neuf virgule quatre-vingt-dix-neuf pourcent (99,99%) du capital social émis et en circulation de la Société;

IV. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Modification de l'exercice social de la Société afin qu'il commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année;

2. Clôture de l'exercice social qui a débuté le premier (1^{er}) juillet 2014, avec effet au, trente-et-un (31) décembre 2014, étant entendu que l'exercice social qui a débuté le premier (1^{er}) janvier 2015 se terminera le trente-et-un (31) décembre 2015;

3. Modification de l'article 13.1 des statuts de la Société afin de refléter le changement d'exercice social; et

4. Délégation de pouvoirs afin de refléter le changement d'exercice social dans les livres et registres de la Société.

V. Que les Associés ont pris les résolutions suivantes, conformément à l'article 11.2 (viii) des Statuts:

Première résolution

Les Associés décident de modifier l'exercice social de la Société de sorte qu'il commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

Deuxième résolution

Au vu de ce qui précède et comme mesure transitoire, les Associés décident que l'exercice social de la Société qui a commencé le 1^{er} juillet 2014, a pris fin le trente-et-un (31) décembre 2014.

Les Associés prennent acte et, si nécessaire, confirment que l'exercice social qui a débuté le premier (1^{er}) janvier 2015 en conséquence du premier paragraphe, prendra fin le trente-et-un (31) décembre 2015.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés décident de modifier l'article 13.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1 L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

[...]».

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier les livres et registres de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tout gérant de la Société et/ou à tout employé d'Alter Domus Luxembourg, agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, afin de procéder au nom de la Société à la mise en place des résolutions mentionnées ci-dessus.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en conséquence du présent acte sont estimés à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle le français et l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes susnommées, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, en foi de quoi, le présent acte a été rédigé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, le mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 18 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/8428. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 avril 2015.

Référence de publication: 2015064060/210.

(150073410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Sculptor Investments IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 182.905.

In the year two thousand and fifteen, on the thirty-first day of March,

Before Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg,

THERE APPEARS:

Sculptor Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6D, EBBC, route de Trèves, L-2663 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg,

registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B. 111.786 (the Sole Shareholder), represented by Mr. Alessandro MAIOCCHI, professionally residing in Senningerberg, grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on the 31th of March 2015.

The power of attorney after having been initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all of the shares in Sculptor Investments IV S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6D, EBBC, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 182.905 (the Company). The Company was incorporated on 18 December 2013 pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°378 dated 11 February 2014. On 17 March 2014, a filing was made, rectifying the date of the end of the first financial year, and was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°1259 dated 16 May 2014.

II. The Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

III. The Sole Shareholder wishes to pass a resolution on the following item: Change of the corporate object of the Company as set out in article 3 of the articles of association of the Company (the Corporate Object).

IV. The Sole Shareholder hereby takes the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the Corporate Object, and to amend the articles of association of the Company accordingly, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 3. Corporate Object.** The corporate objet of the Company is as follows:

3.1. The acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular:

(a) acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, notes, asset-backed securities, debentures, certificates of deposit and other debt and other instruments

and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including any securitisation vehicle; and

(b) participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

3.2. The acquisition by whatever means of (fully drawn, partially drawn or undrawn) loans or of participations in such loans and/or lending (in whatever form) of funds (including the proceeds of any borrowings and/or issuances of debt securities) to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. The Company may in particular:

(a) acquire participations and otherwise invest in and provide senior secured first lien revolving and term loans, senior secured second lien term loans, secured and unsecured mezzanine securities, junior loans and notes, unitranche loans, other types of hybrid debt, bonds and other types of securities, notes and instruments;

(b) for its own account, enter into, execute, deliver and perform foreign exchange currency transactions and swap, derivatives and commodity transactions to the extent that such transactions facilitate or further the performance of the Company's corporate object and employ techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate and other risks;

(c) give and receive guarantees and receive and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company; and

(d) pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets, provided that the Company may not carry on any activity that would fall within, and be regulated by, the Luxembourg Act dated 5 April 1993 concerning the financial sector, as amended from time to time.

3.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.4. The Company may borrow in any form except by way of public offer or by way of collecting deposits or repayable funds from the public. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities, all in registered form only.

3.5. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management.

3.6. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to movable or immovable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.”

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand euros (1,000.-EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states that the present deed is worded in English, followed by a French version, and that in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date first above written.

The deed having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, the proxyholder of the Sole Shareholder signs together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trente et un mars.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

COMPARAÎT:

Sculptor Holdings S.à r.l., une société privée à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6D, EBBC, route de Trèves, L-2633, Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 111.786 (l'Associé Unique),

représentée par M. Alessandro MAIOCCHI, employé privé, résidant professionnellement à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 31 mars 2015.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, ainsi représenté, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique est le détenteur de l'intégralité des parts sociales de Sculptor Investments IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6D, EBBC, route de Trèves, L-2633, Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182.905 (la Société). La Société a été constituée le 18 décembre 2013 selon un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°378 du 11 février 2014. Un correctif au dépôt portant sur la date de la fin du premier exercice social a été réalisé le 17 mars 2014, et a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1259 du 16 mai 2014.

II. L'Associé Unique exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société selon les dispositions de l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

III. L'Associé Unique souhaite adopter la résolution suivante: Modification de l'objet social de la Société (l'Objet Social) et, par conséquence, article 3 des statuts de la société.

IV. L'Associé Unique adopte la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier l'Objet Social et, par conséquence, article 3 des statuts de la société, de telle sorte qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet social.** L'objet social de la Société est le suivant:

3.1. La prise de participations dans des sociétés ou entreprises de toute forme, de nationalité luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que la gestion de telles participations. La Société peut notamment:

(a) acquérir des actions, des parts sociales, d'autres titres de participation, des obligations, des effets, des titres adossés à des actifs, des obligations non garanties, des certificats de dépôts, d'autres dettes et d'autres instruments, et plus généralement toutes valeurs mobilières ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris tout véhicule de titrisation, par le biais de souscription, d'achat, d'échange et par tout autre moyen; et

(b) participer dans la création, la mise en valeur, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise.

3.2. L'acquisition par tout moyen de prêts (entièrement utilisés, partiellement utilisés ou non utilisés) ou de participations dans ces prêts et/ou dans les prêts de fonds (sous toute forme) (y compris les montants de tout emprunt et/ou émission de titres de dette) à ses filiales, sociétés affiliées et à tout autre société. La Société peut notamment:

(a) acquérir des participations, investir dans et consentir des prêts à terme ou renouvelables garantis par des sûretés de premier rang, des prêts à terme garantis par des sûretés de deuxième rang, des titres mezzanine garantis et non garantis, des prêts junior et titres, des prêts unitranche, d'autres instruments de dettes hybrides, obligations et d'autres types de valeurs mobilières, effets et instruments;

(b) passer, conclure, exécuter, délivrer et accomplir pour son propre compte des transactions sur des devises étrangères, des swaps, des produits dérivés et des transactions sur des matières dans la mesure où de telles transactions facilitent ou améliorent la mise en oeuvre de l'objet social de la Société et emploient des techniques et instruments qui la couvrent contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêts et d'autres risques;

(c) octroyer et recevoir des garanties, octroyer et recevoir des sûretés en faveur de tiers afin de garantir ses engagements ou les engagements de ses filiales, sociétés affiliées ou tout autre société; et

(d) nantir, céder, grever ou créer de toute manière des sûretés sur tout ou partie de ses actifs,

pourvu que la Société ne puisse exercer aucune activité qui tomberait sous le champ d'application et qui serait régulée par la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée.

3.3. La Société peut également investir dans l'acquisition et la gestion de portefeuille de brevets ou d'autres titres de propriété intellectuelle de toute sorte.

3.4. La Société peut emprunter sous quelque forme ou procédé que ce soit, excepté par le biais d'offre publique, de collecte de dépôts ou de fonds remboursables du public. Elle peut émettre des effets, des obligations, des dettes non garanties, et tout autre type de dettes titres de participations, uniquement par voie de placement privée et uniquement sous forme nominative.

3.5. La Société peut généralement utiliser toute technique ou tous les instruments financiers liés à ses investissements à des fins de gestion efficace de ses investissements.

3.6. La Société peut entreprendre toute opération commerciale, financière ou industrielle et toute transaction afférente à des meubles ou immeubles, qui directement ou indirectement favorisent ou rejoignent son objet.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, coûts, rémunérations et charges quelle que soit leur forme qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élève à approximativement mille euros (1.000.-EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'Associé Unique, ledit mandataire signe avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: A. MAIOCCHI, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 8 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/10944. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2015.

Référence de publication: 2015065892/154.

(150075383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2015.

LuxFitness S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 2-4, rue du Château.

R.C.S. Luxembourg B 162.764.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2015.

Référence de publication: 2015064061/10.

(150073900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Labrys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 77.173.

EXTRAIT

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que le commissaire aux comptes, la société FIDUCIAIRE SEVE S.A., inscrite sous le numéro RCS B 82421 et ayant son siège social au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, a changé de dénomination en date du 14 juin 2013 et porte désormais la dénomination FIDUSEVE S.A.

Luxembourg, le 31 mars 2015.

Pour Labrys S.A.

Référence de publication: 2015064063/15.

(150073873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Lactinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 50.997.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 25 mars 2015

Résolution:

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, de transférer le siège social au 44 avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 20 mars 2015.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration informe que les adresses des administrateurs ont également changé avec effet au 20 mars 2015 comme suit:

La société JALYNE S.A., 44, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, représentée par J. BONNIER 44, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg.

J-C THOUAND

Administrateur

Référence de publication: 2015064064/17.

(150072821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Latte e Grammatica, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8224 Mamer, 20, rue de Rome.

R.C.S. Luxembourg B 181.962.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme
Pour *Latte e Grammatica S.à r.l.*
Fideco S.A.

Référence de publication: 2015064070/12.
(150073203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Lagon 120 SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 115.055.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015064066/10.
(150072726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Lankos Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 8, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 114.303.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015064068/9.
(150073043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Laura Pucci S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 21, boulevard de Verdun.
R.C.S. Luxembourg B 88.067.

Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29/04/2015.

Référence de publication: 2015064071/10.
(150073560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

HC International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 98.751.

L'an deux mille quinze, le quatorze avril.
Par devant, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "HC INTERNATIONAL S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B98751, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 16 janvier 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 290 du 12 mars 2004, page 13912 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 février 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Marcus Paulus Padberg, demeurant professionnellement à Amsterdam (le "Président").

Le président désigne comme secrétaire Madame Stéphanie Guers, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée nomme comme scrutateur Monsieur Fabio Mazzoni, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Création de deux (2) classes d'actions, référencées comme «Actions de Classe A» et «Actions de Classe B» et conversion de l'ensemble des actions existantes en «Actions de Classe A» et «Actions de Classe B»;

- Démissions de tous les administrateurs existants et de l'administrateur délégué - Création de deux (2) classes d'administrateurs référencées comme «Administrateurs de Classe A» et «Administrateurs de Classe B» - Nominations des Administrateurs de Classe A et des Administrateurs de Classe B;

- Refonte complète des statuts - Adoption d'une nouvelle version des statuts en langue anglaise avec traduction française;

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions nominatives qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour, tous les actionnaires de la Société ayant déclaré avoir été préalablement correctement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et ayant renoncé aux formalités de convocation.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de créer deux (2) classes d'actions, référencées comme «Actions de Classe A» et «Actions de Classe B» et de convertir l'ensemble des trois mille neuf cent quarante-deux (3.942) actions existantes de la Société en «Actions de Classe A» et «Actions de Classe B», de sorte que les trois mille neuf cent quarante-deux (3.942) actions existantes de la Société sont divisées en deux mille dix (2.010) Actions de Classe A et mille neuf cent trente-deux (1.932) Actions de Classe B et sont réparties comme suit entre les actionnaires existants de la Société:

- D-MARINE INVESTMENTS HOLDING B.V., une société constituée sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Keizersgracht 569-575, 1017 DR Amsterdam - Pays-Bas, et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés d'Amsterdam sous le numéro 54687357, détiendra désormais deux mille dix (2.010) Actions de Classe A;

- M. Nicolas Chenot, demeurant à Via Genzana 4, 6900 Lugano, Suisse, détiendra désormais neuf cent soixante-six (966) Actions de Classe B; et

- Mme. Caroline Chenot, demeurant à Piazza Molino Nuovo 17, 6900 Lugano, Suisse, détiendra désormais neuf cent soixante-six (966) Actions de Classe B.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de tous les administrateurs actuels de la Société et de l'administrateur délégué de la Société et leur accorde pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

L'assemblée décide de créer deux (2) classes d'administrateurs référencées comme «Administrateurs de Classe A» et «Administrateurs de Classe B».

L'assemblée décide de nommer comme Administrateurs de Classe A:

- M. Hüsni Akhan, chief executive officer, né à Bircik le 23 janvier 1953, demeurant à Huzur Mah. Maslak Ayazağa Cad. No:2 Sarýyer, Istanbul/Turquie,

- M. Ethem Naci Bařerdem, chief executive officer, né à Aksaray (Turquie) le 2 septembre 1957, demeurant à Huzur Mah. Maslak Ayazağa Cad. No:2 Sarýyer, Istanbul/Turquie,

- Mme Damla Çelikçi, chief financial officer, née à Bursa (Turquie) le 24 mai 1974, demeurant à Huzur Mah. Maslak Ayazağa Cad. No:2 Sarýyer, Istanbul/Turquie.

L'assemblée décide de nommer comme Administrateurs de Classe B:

- Mme Dominique Grenier, administrateur de sociétés, née à Setif le 10 août 1952, demeurant à Via Camillo Cavour, 2, 39012 Merano Bolzano, Italie

- M. Bernard Brochand, administrateur de sociétés, né à Nice le 5 juin 1938, demeurant à 50 Boulevard d'Oxford à 06400 Cannes, France

Le mandat des Administrateurs de Classe A et des Administrateurs de Classe B ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra en l'année 2020.

Troisième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts, afin notamment de refléter les résolutions précédentes, et d'adopter une version de statuts en langue anglaise suivie d'une version française.

Les statuts seront donc établis comme suit:

“Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular, the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law of 1915") and by the present articles of association.

The company exists under the name of “HC INTERNATIONAL S.A.” (hereafter, the "Company")

Art. 2. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the same municipality by a decision of the board of directors, or to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum and majority conditions as for an amendment to the articles of association of the Company.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the corporate bodies of the Company which is best situated for this purpose under such circumstances.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. The Company is established for an unlimited term.

Art. 4. The Company's purpose is the acquiring of shareholding interests, in whatever form, in any enterprises in Luxembourg or abroad and the administration, management, control and development of those participating interests. The Company may also transfer those participating interests by way of sale, contribution, exchange or otherwise.

The Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities, patents, trademarks and any other intellectual property rights or intangible assets of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities, patents, trademarks and any other intellectual property rights or intangible assets, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities, patents, trademarks and any other intellectual property rights or intangible assets, grant to companies, whether or not the Company has a (direct or indirect) participating interest or not in such companies, any support, loans, advances or guarantees.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The Company can realize its purpose, directly or indirectly, in its own name or for the account of others, alone or in partnership, by carrying out all actions to further the abovementioned purpose or the purposes of the companies in which it holds a shareholding interest.

In general, the Company can take all actions in respect of the control or supervision and carry out all operations it deems useful for the realization of its purpose, PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

The Company is also entitled to exercise directors' mandates in other Luxembourg or foreign companies, remunerated or not.

Title II. - Capital - Shares - Dealing in shares

Art. 5. The share capital is set at thirty-nine thousand four hundred and twenty euro (EUR 39,420) represented by three thousand nine hundred and forty-two (3,942) shares without par value, all of which are fully paid up, divided in two (2) classes as follows:

- Two thousand ten (2,010) class A shares (the "Class A Shares"); and
- One thousand nine hundred thirty-two (1,932) class B shares (the "Class B Shares").

The Company may create a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the shareholder(s) subject to the Law of 1915 and these articles of association.

The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the shareholder(s) subject to the Law of 1915 and these articles of association. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor

The capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum and majority conditions as for an amendment of the articles of association of the Company. Except as otherwise stated in these articles of association, all the shares of the Company have equal rights.

If any shares are issued on terms that they are not fully paid up on issue, then payment of the balance due shall be made at such time and upon such conditions as the board of directors may determine provided that all such shares are treated equally.

The Company may have a sole shareholder. The death or dissolution of a sole shareholder will not result in the dissolution of the Company.

Art. 6. The shares of the Company are exclusively in registered form.

A share registry is held by the Company mentioning the name of each owner of shares, its/his/her place of residence or elected domicile as provided to the Company, as well as the number and class of shares that it/he/she holds.

The ownership right of the shareholder is evidenced by the registration of its/his/her name in the share registry. Shares may be evidenced at the owner's option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Each share is indivisible vis-à-vis the Company and the Company recognizes only one owner per share.

A share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole shareholder in respect of that share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

If title to the shares is divided amongst bare owner(s) and usufructuary(ies), all rights attached to such share, including the voting rights, shall be exercised vis-à-vis the Company in accordance with the provisions of any partition agreement entered into between the relevant bare owner(s) and usufructuary(ies) and duly notified in advance to the Company.

The Company may purchase its own shares in accordance with articles 49-2 and following of the Law of 1915.

Art. 7.

7.1 Any Transfer of shares shall comply with the terms of this Article 7 and of any shareholder's agreement setting out the respective rights and obligations of the shareholders with respect to investments in the Company which may be entered into by and between the shareholders of the Company and the Company from time to time (a "Shareholders Agreement"), and shall be evidenced by a transfer declaration in the share registry, dated and signed by the transferor and the transferee or by an attorney in fact duly empowered to that effect and countersigned by the Company or by any correspondence or other documentation evidencing the agreement of the transferor and the transferee and countersigned by the Company.

7.2 Lock-Up Period

Subject to Article 7.3, no shareholder shall Transfer or otherwise dispose of, set or grant or cause to be set or granted any kind of pledge or option over any share of the Company or any interest in any such share for a period of seven (7) years from 14 April 2015 (the "Lock-up Period").

7.3 Free Transfers

The Transfer restrictions set out in Articles 7.2 (Lock-up Period) and 7.4 (Right of First Refusal) shall not apply in the event a shareholder (the "Transferring Party") intends to Transfer all or part of his/her/its shares in the Company to another shareholder holding the same Class of shares, to his/her ascendant(s), descendant(s) or sibling(s) or to an Affiliate (the "Permitted Transferee"), provided that:

- (a) applicable regulatory approvals, if any, have been obtained;
- (b) the Transferring Party has notified the other shareholders and the Company of the proposed Transfer, including the identity of the Affiliate, the member of his/her family and how it qualifies as an Affiliate, at least thirty (30) Business Days before its completion, and shall have provided any further information and evidence reasonably requested by the other shareholders in relation to the Transfer;
- (c) the Permitted Transferee has executed a deed of adherence to any Shareholders Agreement (a "Deed of Adherence"); and
- (d) the Permitted Transferee (which expression shall include a second or subsequent transferor in a series of Transfers) at all times remains an Affiliate or a family's member of the Transferring Party and the Permitted Transferee shall be obliged to transfer the relevant shares back to the Transferring Party or any of its Affiliates or family's member (to whom the relevant shares have been Transferred in accordance with this Article 7.3) prior to any direct or indirect transfer of the Permitted Transferee to a third party.

Art. 7.4. Right of First Refusal.

7.4.1 Subject to Article 7.2, in the event a shareholder (the "Selling Party") receives a bona fide offer from a third party purchaser to acquire all or part of its shares in the Company (the "Acquiring Third Party"), the Selling Party shall as promptly as possible, and in any event within fifteen (15) Business Days upon receipt of such offer, serve a notice in writing (the "Offer Notice") on the other shareholders (the "Non Selling Parties" and individually a "Non Selling Party"), with a copy of the Acquiring Third Party offer, identifying:

- the total number of shares in the Company proposed to be acquired (the "Offer Instruments");
- the offered transfer price (in cash) (the "Offer Price"); and
- an offer to sell the Offer Instruments which is open for acceptance for thirty (30) Business Days (the "Offer Period").

7.4.2 An Offer Notice may not be withdrawn after it has been given by the Selling Party to a Non Selling Party.

7.4.3 Before the expiry of the Offer Period, a Non Selling Party shall either:

- give notice in writing to the Selling Party confirming its decision not to exercise the Right of First Refusal; or
- if it wishes to exercise its right to purchase the Offer Instruments (its "Right of First Refusal"), give notice in writing (the "Purchase Notice") to the Selling Party which shall:

* confirm that the relevant Non Selling Party wishes to exercise its Right of First Refusal in respect of all of the Offer Instruments; and

* fix a date and time for completion of the purchase of the Offer Instruments which (subject only to obtaining any applicable legal approvals (e.g. regulatory clearances)) shall be no later than thirty (30) Business Days after the date of the Purchase Notice.

7.4.4 If all the Non Selling Parties elect not to exercise their respective Right of First Refusal, the Selling Party shall be free within a period of one hundred eighty (180) calendar days following the expiry of the Offer Period (the "Sale Period") to Transfer or procure the transfer of the Offer Instruments to any Acquiring Third Party at a price not less than the Offer Price, provided that the Acquiring Third Party has executed a Deed of Adherence, if relevant.

7.4.5 If the Selling Party fails to complete the sale of the Offer Instruments within the period mentioned in Article 7.4.4, the Selling Party shall not be entitled to Transfer or procure the transfer of the Offer Instruments to any Acquiring Third Party.

7.4.6 The Right of First Refusal may only be exercised in respect of all (but not less than all) of the Offered Instruments of the Selling Party and by all (but not less than all) of the Non-Selling Parties on a pro rata basis, in the case of the Founding Shareholders.

7.4.7 Any Transfer of shares in violation of the provisions contained in this Article 7.4 shall be void, the Acquiring Third Party having acquired such Share(s) in violation of the above provisions (and in particular the Right of First Refusal of the Non Selling Parties) shall not be recognized as a valid holder of the relevant share(s) by the Company, regardless of any rights it/he/she may have against the Selling Party and the Company will not register such transfer of share(s) in the share registry. The above does not prejudice any claims for damages that the Non Selling Parties may have effectively incurred, or any legal rights that they may have to challenge the transfer carried out in violation of their Right of First Refusal and the above provisions.

Title III. - Management

Art. 8.

8.1 The Company shall be managed by a board of directors consisting of five (5) members, who need not be shareholders and who shall be appointed by the general meeting of shareholders by a resolution adopted at a simple majority in accordance with the following principles:

- three (3) directors shall be appointed by the general meeting of shareholders by simple majority from among the candidates proposed by the holders of Class A Shares (the "Class A Directors" and each a "Class A Director"); and
- two (2) directors shall be appointed by the general meeting of shareholders by simple majority from among the candidates proposed by the Founding Shareholders (the "Class B Directors", and each a "Class B Director");

it being however understood that in case the shareholding of the Founding Shareholders in the share capital of the Company taken in aggregate falls below ten percent (10%), the Founding Shareholders shall only be entitled to propose one (1) candidate as Class B Director; as a result, the other Class B Director shall resign or be dismissed and the holders of Class A Shares shall have the right to propose four (4) instead of three (3) Class A Directors to be appointed/approved by the general meeting of shareholders by simple majority of votes.

A legal entity may be a member of the board of directors of the Company (a "Corporate Director"), in which case it must designate a permanent representative to perform that role in its name and for its account. The revocation by a Corporate Director of its representative is conditional upon the simultaneous appointment of a successor.

8.2 The directors are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six (6) years and are re-eligible. In case a director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

8.3 Any director may be suspended or dismissed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders adopted at a simple majority. Each shareholder entitled to nominate a director for appointment by the general meeting of shareholders in accordance with Article 8.1 shall also be entitled, by notice in writing to the Company and to the other shareholders, at any time or from time to time, to nominate for suspension or dismissal by the general meeting of shareholders any director nominated by it and to nominate for appointment by the general meeting of shareholders in place thereof another individual or legal person in accordance with the provisions of this Article 8. The directors will remain in function until their successors have been appointed.

8.4 In the event that a director appointed by the general meeting of shareholders ceases to be a director for any reason, the remaining directors shall fill the vacancy by replacing such director with a new director nominated for appointment in place thereof in accordance with the nomination principles set forth in Article 8.1. A director so nominated will be formally appointed at the next following general meeting of shareholders in accordance with the provisions of this Article 8.

Art. 9.

9.1 The members of the board of directors shall elect the chairman of the board of directors (the "Chairman") from among the Class A Directors. The Chairman will preside over meetings of the board of directors at which he is present. If the Chairman is unable to attend any meeting of the board of directors, a director, designated by the directors present and/or represented, will act as chairman of that meeting. Neither the Chairman nor any other director will have a casting or double vote at meetings of the board of directors.

9.2 The board of directors shall appoint the following key managers (the "Key Managers") and shall decide upon their remuneration and other terms and conditions of their appointment:

(a) the chief financial officer of the Company (the "CFO"), who shall be appointed from among the candidates proposed by the Class A Directors (after consultation with the Class B Directors and having taken their recommendation into reasonable consideration) and who shall be entrusted with financially related matters and financial operations of the Chenot Group; and

(b) the manager entrusted with the daily management of the Chenot Centers operations, who shall be appointed from among the candidates proposed by the Class B Directors,

it being however understood that in case the shareholding of the Founding Shareholders in the share capital of the Company taken in aggregate falls below ten percent (10%), the above Key Managers may be appointed from among candidates proposed by Class A Directors only.

9.3 Meetings of the board of directors will be properly convened by the Chairman and held quarterly in Luxembourg, unless the board of directors unanimously decides otherwise. The Chairman may convene meetings of the board of directors as often as the interest of the Company so requires. The Chairman must convene a meeting of the board of directors at the request of any director. Notices of meetings of the board of directors must contain an agenda of items (and all related documentation) proposed to be considered at such meeting.

9.4 Save as set out in Article 9.5, no meeting of the board of directors will be convened on less than five (5) Business Days' written notice.

9.5 A meeting of the board of directors may be convened by giving not less than two (2) Business Days written notice, if the interests of the Company are likely to be adversely affected to a material extent if the business to be transacted was not dealt with by the board of directors as a matter of urgency ("Urgent Matters"). Any written notice convening a meeting of the board of directors to discuss an Urgent Matter shall explain the nature of the urgency requiring the board of directors to meet at short notice.

9.6 Where all directors are present and/or represented, the convening formalities contained in the foregoing Articles 9.3, 9.4 and 9.5 may be waived.

9.7 The quorum for any meeting of the board of directors shall be a majority of the members of the board of directors present or represented of whom at least one (1) must be a Class B Director; it being however understood that in case the shareholding of the Founding Shareholders in the share capital of the Company taken in aggregate falls below ten percent (10%), the quorum for meeting of the board of directors shall be a majority of the members of the board of directors present or represented, whether or not a Class B Director is present or represented. Each director may appoint a proxy (who may only be another director) to represent him/her at a meeting of the board of directors. A director can act as representative for more than one other director at a meeting of the board of directors provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two directors are physically present at a meeting of the board of directors held in person or participate in person in a meeting of the board of directors held in accordance with Article 9.10.

9.8 If a quorum is not reached at any duly convened meeting of the board of directors (the "Non-Quorate Board Meeting"), the Non-Quorate Board Meeting will, with the same agenda, stand adjourned to the same place and at the date which falls on the fifth (5th) Business Day or for Urgent Matters the first (1st) Business Day following the date set for the Non-Quorate Board Meeting. The directors who were in attendance at the Non-Quorate Board Meeting shall immediately notify the non-attending directors of the date, time and place of the reconvened meeting. Save for meetings convened in order to resolve on Reserved Matters and subject to Article 10, if a quorum is not reached at the adjourned meeting, the directors present will form the quorum for such adjourned meeting and may vote on all matters (excluding Reserved Matters) included in the agenda for the Non-Quorate Board Meeting.

9.9 All decisions relating to matters which are not Reserved Matters shall be adopted by a simple majority of the directors being present or validly represented at a meeting of the board of directors properly convened and held pursuant to these articles of association, including, for the avoidance of doubt, the quorum requirements set forth under Articles 9.7 and 9.8. For matters which are Reserved Matters, the provisions of Article 10 on specific majority will apply.

9.10 Any director may participate and vote in a meeting of the board of directors by means of a telephone or video conference initiated from Luxembourg by means of which all directors participating in the meeting can hear each other throughout the duration of the meeting. Participation in such meeting will constitute attendance and presence in person at the meeting of the director so participating.

9.11 A resolution in writing, signed by all the directors for the time being entitled to receive notice of a meeting of the directors, will be as valid and effectual as if it had been passed at a meeting of the directors duly convened and held. Unanimous written resolutions of the directors may be circulated in writing or by electronic mail together with the infor-

mation required to make a fully-informed decision with respect to such resolution and appropriate documents required to evidence passage of such resolution and signed in counterparts.

9.12 The minutes of a meeting of the board of directors shall be signed by and extracts of the minutes of a meeting of the board of directors may be certified by the chairman of that meeting.

Art. 10.

10.1 Resolutions, decisions or actions of any kind in respect of any of the reserved matters set out in Article 10.2 below which fall within the authority of the board of directors pursuant to the Law of 1915 (the "Board Reserved Matters"), shall only be taken, subject to the Law of 1915, with the prior approval of the board of directors (properly convened and quorate in accordance with Articles 9.7 and 9.8) which shall include the affirmative vote of at least one Class A Director and one Class B Director; it being understood however that in case the shareholding of the Founding Shareholders in the share capital of the Company taken in aggregate falls below ten percent (10%), all decisions of the board of directors, including those on Board Reserved Matters, shall be adopted by a simple majority of the directors being present or validly represented at a meeting of the board of directors properly convened and held in accordance with the present articles of association.

10.2 The following matters require the prior written approval of the board of directors under the quorum/majority set out in Article 10.1:

- (a) investment expenditures exceeding an amount of five hundred thousand euros (EUR 500,000.-);
- (b) approval of annual operating budgets for the Company;
- (c) approval and amendment of the Business Plan of the Company;
- (d) major asset acquisitions/disposals exceeding in the aggregate an amount of five hundred thousand euros (EUR 500,000.-) per annum;
- (e) taking out of loans, borrowings as well as the granting of any type of security, guarantee, warranty exceeding in the aggregate an amount of five hundred thousand euros (EUR 500,000.-) per annum;
- (f) the acquisition or disposal or granting of security of the Company's assets and real property;
- (g) opening of new Chenot Centers and facilities or new Dogus Facilities using the Chenot Method or the Chenot Group Products in any country in the world and the closing of existing Chenot Centers and/or the closing of such new Dogus Facilities for any reason whatsoever;
- (h) entering into and termination of agreements related to trademarks, licenses, sub licenses, know-how, intellectual property, patent rights owned or held by the Company;
- (i) entering into and termination of agreements related to procurement and/or production and/or exclusive distributorship exceeding an amount of five hundred thousand euros (EUR 500,000.-) per annum;
- (j) appointment, dismissal and remuneration of the Key Managers; and
- (k) payment of interim dividends.

Art. 11.

11.1 Where the members of the board of directors cannot reach agreement on a Board Reserved Matter (such matter being a "Reserved Matter Deadlock"), the directors shall attempt to resolve the Reserved Matter Deadlock in accordance with the applicable procedure set out in any Shareholders Agreement.

Art. 12.

12.1 The board of directors of the Company shall be vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's corporate purpose, with the exception of those reserved by applicable laws or these articles of association to a general meeting of shareholders. The board of directors of the Company will further have the duties and responsibilities as set out in these articles of association and in applicable laws.

12.2 All powers not expressly reserved by the Law of 1915 or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

12.3 Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the board of directors conflicting with that of the Company (within the meaning of the Law of 1915), shall advise the board of directors thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting of the shareholders, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the Company. This article will not apply to current operations entered into under normal conditions.

Art. 13. Without prejudice to Article 10, the Company shall be bound towards third parties by:

- the joint signature of (i) the CFO and (ii) any other Key Manager for any matter (including but not limited to the entering into investment, acquisitions/disposals, borrowings and other agreements) whose aggregate value does not exceed an amount of five hundred thousand euros (EUR 500,000.-) per year;
- the joint signature of any Class A Director and any Class B Director for any matter (such as the entering into investment, acquisitions/disposals, borrowings and other agreements) whose aggregate value exceeds an amount of five hundred thousand euros (EUR 500,000.-) per year;

- the single signature of any person to whom a signatory power shall be delegated by the board of directors, but only within the limits of such power.

In case one or more managing directors or chief executive officer ("CEO") has been appointed in accordance with Article 14 in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, the Company shall also be bound towards third parties by the sole signature of such managing director or CEO, but only within the limits of such daily management and without prejudice to Article 10 (Board Reserved Matters).

Art. 14. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing director(s) or to a CEO (who need not be a director).

The managing director(s) or CEO need not be a shareholder. The appointment and removal, powers, duties and emoluments of managing director(s) or CEO will be determined by the board of directors.

The board of directors may delegate any of its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and may remove any such agent and determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 15. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of directors, represented by its Chairman or by the director delegated for its purpose.

Title IV. - General meeting of shareholders

Art. 16.

16.1 The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. Subject to Article 10 and the powers reserved to the board of directors by the Law of 1915 and by the present articles of association, it shall have the widest powers to adopt or ratify any action relating to the Company.

16.2 Meetings of the shareholders shall be convened by the board of directors, upon request of any shareholder or otherwise as permitted under the Law of 1915, by giving the number of days' notice specified in the Law of 1915 and shall be held in accordance with the Law of 1915 and the present articles of association at the registered office of the Company (unless otherwise stated in the convening notice). The convening notice to the general meeting of shareholders must contain a detailed agenda of items (and all other relevant documentation) proposed to be considered at such meeting. Where all shareholders are present or represented, the convening formalities contained in this Article 16.2 may be waived by the shareholders. The business conducted at any general meeting of shareholders will only comprise those matters expressly stated in the notice convening such meeting subject to any additional matter requested by any shareholder in accordance with the Law of 1915. A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney in fact who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

16.3 The shareholders are entitled to participate in a shareholders' meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present for the calculation of quorum and majority conditions and voting. These means must have technical features which ensure an effective participation in the meeting where deliberations shall be online without interruption.

16.4 The board of directors shall have the powers and obligations to adjourn a shareholders' meeting as set out in the Law of 1915.

16.5 The general meeting of shareholders shall meet at least once a year in order to approve the annual accounts of the Company. The annual general meeting of shareholders will be held in the city of Luxembourg at the place specified in the convening notices on the fourth Tuesday of June at 2:00 p.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting of the shareholders will be held on the next following Business Day.

16.6 Subject always to stricter quorum requirements provided by the Law of 1915 and except where lower thresholds are mandatorily required by Luxembourg law, the quorum for any general meeting of shareholders will be met if 51% of the shares are present or effectively represented, it being understood that at least one Founding Shareholder must be present or represented at the meeting.

16.7 If a quorum is not reached at a general meeting of shareholders (the "Non-Quorate Meeting"), the Non-Quorate Meeting will, with the same agenda, stand adjourned to the same place and at the date which falls on the fifth (5th) Business Day following the date set for the Non-Quorate Meeting. The shareholder(s) in attendance or represented at the Non-Quorate Meeting shall immediately notify the non-attending shareholder(s) of the date, time and place of the reconvened meeting. Save for general meetings of shareholders convened in order to resolve on General Meeting Reserved Matters and subject to Article 17, if a quorum is not reached at the adjourned meeting, the shareholder(s) present will form the quorum for such adjourned meeting and may vote on all matters (excluding General Meeting Reserved Matters) included in the agenda for the Non-Quorate Meeting; it being however understood that in case the shareholding of the Founding Shareholders in the share capital of the Company taken in aggregate falls below ten percent (10%), this principle shall apply also in respect of General Meeting Reserved Matters.

16.8 Each share shall grant the relevant shareholder the right to cast one vote at the general meeting of shareholders.

16.9 All resolutions of the general meeting of shareholders will be taken by simple majority of the votes cast, subject however to the General Meeting Reserved Matters and the Law of 1915 which may require supermajority and/or specific

majority requirements. Votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

16.10 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the shareholders to increase their commitment to the Company otherwise than by unanimous vote of the shareholders.

Art. 17.

17.1 Resolutions, decisions or actions of any kind in respect of any of the reserved matters set out in Article 17.2 below which fall within the authority of the general meeting of shareholders pursuant to the Law of 1915 (the "General Meeting Reserved Matters"), shall only be taken, subject to the Law of 1915, with the prior approval of the general meeting of shareholders (properly convened and quorate in accordance with Articles 16.6 and 16.7) granted by a majority of more than seventy-five (75%) of the votes attached to the shares present or represented at such general meeting.

17.2 The following matters require the prior written approval of the general meeting of shareholders under the quorum/majority set out in Article 17.1:

- (a) amendment to the present articles of association;
- (b) capital increase/reductions and other matters affecting the share capital of the Company; and
- (c) mergers, acquisitions, spin-off/split-up and assimilated transactions.

Title V. - Supervision

Art. 18. The Company is supervised by one or several statutory auditors, "Commissaire aux Comptes" appointed by the general meeting of shareholders, which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which may not exceed six (6) years. Statutory auditors may be re-elected. In the event that a statutory auditor is appointed without any indication of the term of his appointment, his term is deemed to be six (6) years.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 19. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 20. After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the Company. From the net profits determined in accordance with Luxembourg law, five percent (5%) shall be allocated to the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders, which may decide to distribute dividends to shareholders pro rata the number of shares held by them in accordance with the applicable rules set out in any Shareholders Agreement.

Subject to Article 10, the board of directors may pay interim dividends to shareholders pro rata the number of shares held by them, in compliance with the applicable provisions of the Law of 1915.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 21. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders taken in accordance with Luxembourg law. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General provisions

Art. 22. In addition to these articles of association, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law, including the Law of 1915.

Art. 23.

23.1 In these articles of association the following words shall have the following meaning:

"Affiliate" shall mean with respect to a shareholder, any other Person controlling, controlled by or under common control with such shareholder. The term "control" (including, with correlative meaning, the terms "controlled by" and "under common control with"), as used with respect to any Person, shall mean the power and ability to elect, directly or indirectly, at least a majority of the members of the board of directors of such Person or, in the absence thereof, of the equivalent governing body of such Person and as a result thereof, to exercise a determining influence on such Person's management and policies;

"Business Day" means any day (other than a Saturday or Sunday) on which banks are open for the transaction of normal business in Luxembourg and in Turkey;

"Business Plan" shall mean the document that sets out the strategic goals and objectives of the Company over the term set forth therein, its economic metrics and its proposed business operations, including an annual budget for the Company, as may be amended and/or updated from time to time;

"Chenot Center(s)" means either (i) a high-end treatment and cure centre or (ii) a high-end day wellness centre operated by licensees (through license agreements) under the branding and/or patronymic "Chenot" and the Chenot Method;

"Chenot Cosmetique" means CHENOT COSMETIQUE S.a.g.l., a company organized and existing under the laws of Switzerland, having its registered office at % Talenture SA, Riva Albertoli 1, C.P. 6525, 6900 Lugano, Switzerland and registered with the Commercial Register of Ticino under number CH-514.4.029.690-5, including any successor company;

"Chenot Cosmetique (Italy)" means CHENOT COSMETIQUE S.r.l., a company organized and existing under the laws of Italy, having its registered office at Via Filippo Binaschi 2/A, Binasco (MI), Italy and registered with the Commercial Register of Milano under number MI- 08058300966, including any successor company;

"Chenot Dietetique" means CHENOT DIÉTÉTIQUE S.a.g.l., a company organized and existing under the laws of Switzerland, having its registered office at % Talenture SA, Riva Albertoli 1, C.P. 6525, 6900 Lugano, Switzerland and registered with the Commercial Register of Ticino under number CH-514.4.017.010-9, including any successor company;

"Chenot Group" means the Company, the Subsidiaries and the Founding Shareholders, individually or collectively, as the case may be;

"Chenot Group Products" shall mean the cosmetic and/or other products (such as, but not limited to, Chenot dietary products) bearing various trademarks inspired from the patronymic "Chenot", or similar thereto, the rights of which are owned by any entity member of the Chenot Group;

"Chenot Method" means the renowned and well-established method based upon the principles of biontology which focuses, among other factors, on improving the well-being of individuals developed by the Chenot Group;

"Dogus" means Doğu Holding A.Ş., a company incorporated under the laws of Turkey, having its registered office at Huzur Mah.Maslak Ayazağa Cad. No:2 Sarýyer, Istanbul Turkey and registered with Istanbul trade and companies register under number 132298;

"Dogus Facilities" means the wellness centers in the hotels or other facilities owned and managed by Doğu and/or its Affiliates;

"Founding Shareholders" means Mr. Henri Chenot, Mr. Nicolas Chenot, Ms. Dominique Grenier and Ms. Caroline Chenot, and any of their respective successors or assignees;

"HC Biontis" means HC Biontis S.r.l., a company organized and existing under the laws of Italy, having its registered office at Via Cavour C. 4 -Merano (BZ) - 39012, Italy and registered with the Commercial Register of Bolzano under number BZ- 191650;

"HC Trademarks" means HC TRADEMARKS S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the trade and companies register of Luxembourg under number B 162159;

"Person" shall mean any natural person, corporation, general or limited partnership, business trust, a limited liability company, a trust, an unincorporated organisation doing business, a government or any department or agency thereof, a joint venture or any other person or entity doing business;

"Subsidiaries" means the direct and indirect subsidiaries of the Company, being solely comprised of (i) HC Trademarks, (ii) Chenot Dietetique, (iii) Chenot Cosmetique, (iv) Chenot Cosmetique (Italy) and (v) HC Biontis; and

"Transfer" or "Transferred" shall mean the full or partial transfer (by way of sale, contribution, merger, succession, inheritance or the like) of rights of a shareholder being it ownership rights or beneficiary rights (e.g. voting or dividend rights) or any other right attached to the shares in the Company.

23.2 In these articles of association, a reference to:

one gender shall include each gender;

(unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;

a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all reenactments (with or without modifications) thereof.

23.3 In these articles of association, the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

23.4 The headings to these articles of association do not affect their interpretation or construction.

Art. 24. The present articles of association are drafted in English, followed by a French translation. In the event of conflict or discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail and will be binding upon the shareholders of the Company."

Suit la traduction française des statuts:

«Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et, en particulier, la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi de 1915"), ainsi que par les présents statuts est ici constituée.

La société porte la dénomination de "HC INTERNATIONAL S.A." (ci-après, la "Société").

Art. 2. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu dans les limites de la municipalité par décision du conseil d'administration, ou en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg (dans la même municipalité ou pas) sur décision de l'assemblée générale des actionnaires votant conformément aux conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des statuts de la Société.

Si des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la bonne communication entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra être déclaré que le siège social est transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces événements extraordinaires.

Cette décision n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société.

Cette déclaration de transfert du siège social sera effectuée et portée à l'attention des tiers par les organes sociaux de la Société les plus aptes à cet effet dans ces circonstances.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La Société est constituée pour une période indéterminée.

Art. 4. La Société a pour objet social la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise au Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société peut également transférer ces participations par vente, apport, échange ou autrement.

La Société peut utiliser les fonds dont elle dispose pour l'établissement, la gestion, le développement et la vente d'un portefeuille constitué de tous titres, brevets, marques et autres droits de propriété intellectuelle ou actifs incorporels, de quelque origine que ce soit, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, à l'acquisition par voie d'investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat, de titres, brevets, marques et autres droits de propriété intellectuelle ou actifs incorporels, les réaliser par voie de vente, transfert, échange ou développer autrement ces titres, brevets, marques de commerce et autres droits de propriété intellectuelle ou actifs incorporels, accorder toute forme de soutien, prêt, avance ou garantie à des sociétés, que la Société détienne ou non une participation (directe ou indirecte) dans ces sociétés.

La Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et toute opération sur des biens immobiliers ou mobiliers, que la Société juge utile à la réalisation de ses objets.

La Société peut réaliser son objet, directement ou indirectement, en son propre nom ou pour le compte de tiers, seule ou en partenariat, en posant tout acte susceptible d'accomplir l'objet ou les objets susmentionné(s) des sociétés dans lesquelles elle détient une participation.

De manière générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle ou de supervision et effectuer toute opération qu'elle estime utile en vue de réaliser son objet social, ETANT CEPENDANT ENTENDU que la Société ne peut procéder à des transactions constituant une activité réglementée du secteur financier ou requérant une autorisation d'établissement aux termes de la loi luxembourgeoise si elle ne possède pas les autorisations requises selon cette loi.

La Société est également autorisée à exercer des mandats d'administration, rémunérés ou non, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères.

Titre II. - Capital - Actions - Négociation d'actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-neuf mille quatre cent vingt euros (39.420 €) représenté par trois mille neuf cent quarante-deux (3.942) actions sans valeur nominale, toutes entièrement libérées, divisées en deux (2) classes comme suit:

- deux mille dix (2.010) actions de classe A (les "Actions de Classe A"); et
- mille neuf cent trente-deux (1.932) actions de classe B (les "Actions de Classe B").

La Société peut créer un compte "primes d'émission" (le "Compte primes d'émission") sur lequel toute prime payée sur toute action sera transférée.

Les décisions relatives à l'utilisation du Compte primes d'émission sont prises par le ou les actionnaires sous réserve de la Loi de 1915 et des présents statuts.

La Société peut, sans limitation, accepter des titres ou autres apports sans être tenue d'émettre des actions ou autres titres en compensation de l'apport et peut créditer les apports sur un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'utilisation de tels comptes sont prises par le ou les actionnaires sous réserve de la Loi de 1915 et des présents statuts. Pour lever toute incertitude, toute décision de ce type peut, mais ne doit pas nécessairement, attribuer tout montant apporté à l'apporteur.

Le capital de la société peut être augmenté ou réduit sur décision de l'assemblée générale des actionnaires votant conformément aux conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des statuts de la Société.

Sauf si stipulé autrement dans les présents statuts, toutes les actions de la Société confèrent les mêmes droits.

Si des actions émises n'ont pas été entièrement libérées à l'émission, le solde dû devra être versé au moment et aux conditions fixés par le conseil d'administration, étant entendu que toutes ces actions doivent être traitées de la même manière.

La Société peut avoir un actionnaire unique. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 6. Les actions de la Société sont exclusivement nominatives.

Un registre de(s) actionnaire(s) est tenu par la Société et contient le nom de chaque détenteur d'actions, sa résidence ou son domicile élu tel que communiqué à la Société, ainsi que le nombre et la classe d'actions qu'il détient.

Le droit de propriété de l'actionnaire est établi par inscription de son nom dans ledit registre. La détention peut être constatée, au choix du détenteur, par des certificats représentant chaque action individuelle ou deux ou plusieurs actions.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société et celle-ci ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action.

Une action peut être inscrite au nom de plusieurs personnes, à condition que tous les détenteurs de cette action notifient à la Société par écrit lequel d'entre eux doit être considéré comme leur représentant. La Société traitera avec ce représentant comme s'il était l'unique propriétaire de l'action en question, y compris aux fins du vote, du versement d'un dividende et des autres droits de paiement.

En cas de partage nue-propriété/usufruit, l'ensemble des droits afférents aux titres concernés, y compris le droit de vote, seront exercés à l'égard de la Société conformément à toute convention de partage des droits entre nu-propriétaire(s) et usufruitier(s) conclue entre les parties concernées et dûment notifiée au préalable à la Société.

La Société peut acheter ses propres actions conformément aux articles 49-2 et suivants de la Loi de 1915.

Art. 7.

7.1 Toute Cession d'actions devra se conformer aux termes du présent Article 7 et de toute convention d'actionnaires, fixant leurs droits et leurs obligations concernant les investissements dans la Société susceptible d'être conclue entre les actionnaires de la Société et la Société ponctuellement (une "Convention d'Actionnaires") et la cession sera prouvée par une déclaration de cession inscrite dans le registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par un mandataire dûment mandaté à cet effet, et contresignée par la Société, ou encore par toute correspondance ou autre documentation prouvant l'accord conclu entre le cédant et le cessionnaire et contresignée par la Société.

7.2 Période d'Inaliénabilité

Sous réserve de l'Article 7.3, aucun actionnaire ne peut Céder ou vendre, établir ou concéder ou faire établir ou concéder tout type de gage ou d'option sur des actions de la Société ou sur tout intérêt détenu sur ces actions pendant une période de sept (7) ans à compter du 14 avril 2015 (la "Période d'Inaliénabilité").

7.3 Cession libre

Les restrictions à la Cession stipulées aux Articles 7.2 (Période d'Inaliénabilité) et 7.4 (Droit de préemption) ne s'appliquent pas si un actionnaire (le "Cédant") entend Céder l'ensemble ou une partie des actions de la Société qu'il détient à un autre actionnaire détenant des actions de la même Classe, à un(des) ascendant(s), un(des) descendant(s), un(des) frère(s), une(des) soeur(s) ou à une Personne Liée (le "Cessionnaire Autorisé"), dans la mesure où:

- (a) les approbations réglementaires requises ont, le cas échéant, été obtenues;
- (b) le Cédant a informé les autres actionnaires et la Société de la Cession envisagée, et a notamment spécifié l'identité de la Personne Liée, du membre de sa famille et a justifié sa qualité de Personne Liée au moins trente (30) Jours Ouvrables avant sa réalisation et a fourni toute autre information et preuves raisonnables demandées par les autres actionnaires concernant la Cession;
- (c) le Cessionnaire Autorisé a signé un acte d'adhésion à une éventuelle Convention d'Actionnaires (un "Acte d'adhésion"); et
- (d) le Cessionnaire Autorisé (ce terme inclut un second cédant ou un cédant subséquent lors d'une série de Cessions) demeure à tout moment une Personne Liée ou un membre de la famille du Cédant et le Cessionnaire Autorisé sera tenu de retransférer les actions en question au Cédant ou à Personne Liée au Cédant ou membre de sa famille (ayant reçu les actions conformément au présent Article 7.3) avant toute cession directe ou indirecte du Cessionnaire Autorisé à un tiers.

Art. 7.4. Droit de Préemption.

7.4.1 Sous réserve de l'Article 7.2, si un actionnaire (le "Vendeur") reçoit une offre de bonne foi d'un tiers désireux d'acquérir l'intégralité ou une partie de ses actions dans la Société (l'"Acheteur"), le Vendeur communiquera par écrit (la "Notification d'Offre") au plus tôt et, dans tous les cas, dans les quinze (15) Jours Ouvrables après réception d'une telle offre, aux autres actionnaires (les "Parties Non Vendeuses" et individuellement la "Partie Non Vendeuse") une copie de l'offre de l'Acheteur, contenant:

- le nombre total d'actions de la Société qu'il se propose d'acheter (les "Instruments Offerts");
- le prix proposé (en numéraire) pour la cession (le "Prix offert"); et
- une offre de vente des Instruments Offerts ouverte pour acceptation pendant trente (30) Jours Ouvrables (la "Période d'Offre").

7.4.2 Une Notification d'Offre ne peut être retirée après sa soumission par le Vendeur à une Partie Non Vendeuse.

7.4.3 Avant l'expiration de la Période d'Offre, toute Partie Non Vendeuse doit soit:

- confirmer par écrit au Vendeur sa décision de ne pas exercer son Droit de Préemption; ou

- si elle désire exercer son droit d'acheter les Instruments Offerts (son "Droit de Prémption"), en informer par écrit (la "Notification d'Achat") le Vendeur qui:

* confirmera que la Partie Non Vendeuse concernée souhaite exercer son Droit de Prémption sur tous les Instruments Offerts; et

* fixera une date et une heure pour la réalisation de l'achat des Instruments Offerts, cette date (sous réserve uniquement de l'obtention des approbations légales requises (ex.: autorisations réglementaires)) devant être comprise dans un délai de trente (30) Jours Ouvrables à compter de la date de la Notification d'Achat.

7.4.4 Si l'ensemble des Parties Non Vendeuses décide de ne pas exercer leur Droit de Prémption, le Vendeur est libre de Céder ou d'organiser la cession des Instruments Offerts à tout Acheteur pendant une période de cent quatre-vingts (180) jours de calendrier après expiration de la Période d'Offre (la "Période de Vente") à un prix ne pouvant être inférieur au Prix offert, à condition que l'Acheteur ait signé un Acte d'adhésion, le cas échéant.

7.4.5 Si le Vendeur ne réalise pas la vente des Instruments Offerts au cours de la période mentionnée à l'Article 7.4.4, il ne sera pas autorisé à Céder ou à organiser la cession des Instruments Offerts à tout Acheteur quelconque.

7.4.6 Le Droit de Prémption ne peut être exercé que sur l'ensemble (et en aucun cas sur une fraction) des Instruments Offerts du Vendeur et par l'ensemble (et en aucun cas une fraction) des Parties Non Vendeuses sur une base proportionnelle, dans le cas des Actionnaires Fondateurs.

7.4.7 Toute Cession d'actions en violation des dispositions contenues dans le présent Article 7.4 sera nulle et l'Acheteur ayant acquis cette(ces) Action(s) en violation des dispositions susmentionnées (et en particulier du Droit de Prémption des Parties Non Vendeuses) ne sera pas reconnu par la Société comme étant un détenteur légal de(s) l'action(s) concernée(s), sans préjudice de tout droit qu'il peut faire valoir à l'égard du Vendeur, et la Société ne procédera pas à l'inscription de cette cession dans le registre des actionnaires. Les dispositions susmentionnées ne portent nullement préjudice aux éventuelles demandes d'indemnisation des dommages effectivement subis par les Parties Non Vendeuses, ou de tous droits légaux de contester la cession effectuée en violation de leur Droit de Prémption et des dispositions ci-dessus.

Title III. - Administration

Art. 8.

8.1 La Société est administrée par un conseil d'administration composé de cinq (5) membres, lesquels ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société, désignés par l'assemblée générale des actionnaires sur décision adoptée à la majorité simple, dans le respect des principes suivants:

- trois (3) administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple parmi les candidats proposés par les détenteurs d'Actions de Classe A (les "Administrateurs de Classe A", et, individuellement, un "Administrateur de Classe A"); et

- deux (2) administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple parmi les candidats proposés par les Actionnaires Fondateurs (les "Administrateurs de Classe B", et, individuellement, un "Administrateur de Classe B"); et

étant cependant entendu que si l'actionnariat global des Actionnaires Fondateurs dans le capital social de la Société tombe sous le seuil des dix pour cent (10%), les Actionnaires Fondateurs ne seront habilités à proposer qu'un seul (1) candidat pour le poste d'Administrateur de Classe B. Dans un tel cas, l'autre Administrateur de Classe B devra donner sa démission ou sera révoqué et les détenteurs d'Actions de Classe A seront autorisés à proposer quatre (4) Administrateurs de Classe A plutôt que trois (3) pour désignation/approbation par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix.

Une personne morale peut être membre du conseil d'administration de la Société (un "Administrateur Personne Morale"). Elle devra dans ce cas désigner un représentant permanent pour exécuter cette fonction en son nom et pour son compte. La révocation par un Administrateur Personne Morale de son représentant permanent est soumise à l'obligation de désignation simultanée d'un successeur.

8.2 Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour un mandat ne pouvant excéder six (6) ans et sont rééligibles. Si un administrateur est nommé sans mention de la durée de son mandat, il sera réputé être élu pour une période de six ans à compter de la date de sa nomination.

8.3 Tout administrateur peut être suspendu ou révoqué à tout moment sur décision de l'assemblée générale des actionnaires prise à la majorité simple. Chaque actionnaire habilité à proposer un administrateur pour désignation par l'assemblée générale des actionnaires conformément à l'Article 8.1 sera également habilité, sur notification écrite à la Société et aux autres actionnaires, à tout moment ou ponctuellement, à demander la suspension ou la révocation par l'assemblée générale des actionnaires, de tout administrateur qu'il a proposé et de proposer pour désignation par l'assemblée générale des actionnaires à sa place une personne physique ou morale conformément aux dispositions du présent Article 8. Les administrateurs demeurent en fonction jusqu'à la désignation de leur successeur.

8.4 Si un administrateur désigné par l'assemblée générale des actionnaires cesse d'exercer la fonction d'administrateur pour quelque raison que ce soit, les autres administrateurs pourront pourvoir à son remplacement en désignant un nouvel administrateur nommé dans le respect des principes de désignation établis à l'Article 8.1. Tout administrateur ainsi désigné

sera définitivement nommé lors de l'assemblée générale des actionnaires suivante conformément aux dispositions du présent Article 8.

Art. 9.

9.1 Les membres du conseil d'administration élisent le président du conseil d'administration (le "Président") parmi les Administrateurs de Classe A. Le Président préside les réunions du conseil d'administration auxquelles il assiste. Si le Président est dans l'incapacité de participer à une réunion du conseil d'administration, un administrateur désigné par les autres administrateurs présents et/ou représentés exercera la fonction de président lors de cette réunion. Ni le Président ni aucun autre administrateur n'aura une voix prépondérante ou comptant double lors des réunions du conseil d'administration.

9.2 Le Conseil d'administration désignera les dirigeants clés (les "Dirigeants Clés") suivants et fixera leur rémunération et les autres termes et conditions de leur engagement.

(a) le directeur financier de la Société (le "CFO"), qui sera désigné parmi les candidats proposés par les Administrateurs de Classe A (après consultation des Administrateurs de Classe B et prise en compte raisonnable de leur avis), et sera chargé des questions financières et des opérations financières du Groupe Chenot; et

(b) le dirigeant chargé de la gestion journalière des activités des Centres Chenot, qui sera désigné parmi les candidats proposés par les Administrateurs de Classe B,

étant cependant entendu que si l'actionnariat global des Actionnaires Fondateurs dans le capital social de la Société tombe sous le seuil des dix pour cent (10%), les Dirigeants Clés susmentionnés ne seront désignés que parmi les candidats proposés par les Administrateurs de Classe A.

9.3 Les réunions du conseil d'administration sont dûment convoquées par le Président et tenues trimestriellement à Luxembourg, sauf si le conseil d'administration en décide autrement à l'unanimité. Le Président peut convoquer des réunions du conseil d'administration chaque fois que l'intérêt de la Société l'exige. Le Président doit convoquer une réunion à la demande de tout administrateur. La convocation des réunions du conseil d'administration doit comporter un ordre du jour (et toute la documentation y relative) des points qui seront soumis à délibération lors de ladite réunion.

9.4 Sauf comme indiqué à l'Article 9.5, toute réunion du conseil d'administration devra être convoquée par écrit au moins cinq (5) Jours Ouvrables avant la réunion.

9.5 Une réunion du conseil d'administration pourra être convoquée par avis écrit moins de deux (2) Jours Ouvrables au préalable au cas où les intérêts de la Société risquent d'être considérablement affectés si une question n'est pas traitée par le conseil de toute urgence ("Questions Urgentes"). Toute convocation écrite relative à une réunion du conseil d'administration chargée de traiter une Question Urgente devra préciser la nature de l'urgence requérant la réunion du conseil à si brève échéance.

9.6 Si tous les administrateurs sont présents et/ou représentés, il peut être renoncé aux formalités de convocation stipulées aux Articles 9.3, 9.4 et 9.5 ci-dessus.

9.7 Le quorum de toute réunion du conseil d'administration est fixé à la majorité des membres du conseil présents ou représentés, dont au moins un (1) doit être un Administrateur de Classe B, étant cependant entendu que si l'actionnariat global des Actionnaires Fondateurs dans le capital social de la Société tombe sous le seuil des dix pour cent (10%), le quorum fixé pour une réunion du conseil d'administration sera établi à la majorité des membres du conseil présents ou représentés, qu'un Administrateur de Classe B soit ou non présent ou représenté. Tout administrateur peut désigner un mandataire (qui sera obligatoirement un autre administrateur) pour le représenter à la réunion du conseil d'administration. Un administrateur peut représenter plusieurs autres administrateurs lors d'une réunion du conseil d'administration si (sans préjudice de toute exigence de quorum) au moins deux administrateurs sont physiquement présents à la réunion du conseil d'administration tenue en personne ou participent en personne à une réunion du conseil d'administration tenue conformément à l'Article 9.10.

9.8 Si le quorum n'est pas atteint lors d'une réunion dûment convoquée du conseil d'administration ("Réunion du Conseil n'Atteignant pas le Quorum"), ladite réunion sera ajournée, avec le même ordre du jour et au même lieu, à une date fixée au cinquième (5e) Jour ouvrable ou, en cas de Question Urgente, le premier (1^{er}) Jour ouvrable suivant la date de la Réunion du Conseil n'Atteignant pas le Quorum. Les administrateurs présents lors de la Réunion du Conseil n'Atteignant pas le Quorum notifieront immédiatement aux administrateurs absents, la date, l'heure et le lieu de la nouvelle réunion. Sauf pour les réunions convoquées pour traiter de Questions Réservées et sous réserve de l'Article 10, si le quorum n'est pas atteint lors d'une réunion ajournée, les administrateurs présents constitueront le quorum pour cette réunion ajournée et pourront voter sur toutes les questions (à l'exclusion des Questions Réservées) inscrites à l'ordre du jour de la Réunion du Conseil n'Atteignant pas le Quorum.

9.9 Toutes les décisions relatives à des questions n'étant pas des Questions Réservées seront prises à la majorité simple des administrateurs présents ou valablement représentés lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue conformément aux présents statuts, y compris, pour lever tout doute, les exigences de quorum fixées aux Articles 9.7 et 9.8. Pour les questions relevant des Questions Réservées, les dispositions de l'Article 10 relatives aux majorités spécifiques seront d'application.

9.10 Tout administrateur peut participer et voter à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou vidéo conférence initiée à partir de Luxembourg à condition que tous les administrateurs participant à la réunion puissent

s'entendre pendant toute la durée de la réunion. La participation à une réunion par de tels moyens est assimilée à une participation et à une présence en personne.

9.11 Une résolution prise par écrit, signée par tous les administrateurs habilités à recevoir les convocations pour les réunions du conseil d'administration sera aussi valide et effective que si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Les résolutions écrites unanimes des administrateurs peuvent être transmises par courrier ou par voie électronique, accompagnées des informations requises pour prendre une décision éclairée et des documents appropriés pour prouver l'adoption de cette résolution, signés en plusieurs exemplaires.

9.12 Le procès-verbal des réunions du conseil d'administration sera signé par le président de la réunion, qui pourra également en certifier les extraits.

Art. 10.

10.1 Les résolutions, décisions ou actions de tout type concernant les Questions Réservées énumérées à l'Article 10.2 ci-dessous relevant de la compétence du conseil d'administration en vertu de la Loi de 1915 (les "Questions Réservées au Conseil") ne pourront être prises, conformément à la Loi de 1915, que sur approbation préalable du conseil d'administration (dûment convoqué et dont le quorum est atteint comme indiqué aux Articles 9.7 et 9.8) et avec la voix favorable d'au moins un Administrateur de Classe A et un Administrateur de Classe B; étant entendu toutefois que si l'actionnariat global des Actionnaires Fondateurs dans le capital social de la Société tombe sous le seuil des dix pour cent (10%), toutes les décisions du conseil d'administration, y compris celles concernant les Questions Réservées au Conseil, seront adoptées à la majorité simple des administrateurs présents ou valablement représentés lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue conformément aux présents statuts.

10.2 Les questions suivantes requièrent l'approbation préalable écrite du conseil d'administration dans le respect des exigences de quorum/majorité spécifiées à l'Article 10.1:

- (a) dépenses d'investissement excédant un montant de cinq cent mille euros (500.000,- EUR);
- (b) approbation des budgets opérationnels annuels de la Société;
- (c) approbation et amendement du Plan d'Affaires de la Société;
- (d) acquisition/réalisation d'actifs significatifs pour un montant global excédant cinq cent mille euros (500.000,- EUR) par an;
- (e) prêts et emprunts et octroi de tous types de sûretés, garanties, avals, pour un montant global excédant cinq cent mille euros (500.000,- EUR) par an;
- (f) acquisition ou réalisation ou octroi de sûretés sur les actifs et biens immobiliers de la Société;
- (g) ouverture de nouveaux Centres Chenot et installations Chenot et ou de nouvelles Installations Dogus exploitant la Méthode Chenot ou utilisant des Produits du groupe Chenot dans tout pays du monde et fermeture de Centres Chenot existants et/ou fermeture de ces nouvelles Installations Dogus pour quelque motif que ce soit.
- (h) conclusion et résiliation de contrats relatifs à des marques, licences, sous-licences, savoir-faire, propriété intellectuelle, droits sur des brevets possédés ou détenus par la Société;
- (i) conclusion et résiliation de contrats relatifs à l'achat et/ou la production et/ou la distribution exclusive pour un montant excédant cinq cent mille euros (500.000,- EUR) par an;
- (j) désignation, révocation et rémunération des Dirigeants Clés; et
- (k) paiement d'acomptes sur dividendes.

Art. 11.

11.1 Si les membres du conseil d'administration ne peuvent se mettre d'accord sur une Question réservée au conseil ("Blocage sur une Question réservée"), les administrateurs tenteront de résoudre le blocage conformément à la procédure applicable établie dans toute Convention d'Actionnaires.

Art. 12.

12.1 Le conseil d'administration de la Société est investi des pouvoirs les plus larges pour poser tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet de la Société, à l'exception de ceux réservés par les lois applicables ou par les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires. Le conseil d'administration de la Société aura les droits et obligations stipulés dans les présents statuts et dans les lois applicables.

12.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

12.3 Tout administrateur ayant un intérêt personnel et opposé à celui de la Société dans une quelconque transaction soumise à l'approbation du conseil d'administration (au sens de la Loi de 1915) devra en informer le conseil d'administration et faire enregistrer cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne prendra pas part à cette délibération. Un rapport spécial devra être fait au sujet de toute transaction dans laquelle un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la Société lors de l'assemblée générale des actionnaires suivante, avant tout vote sur une autre résolution. Cet article ne s'applique pas aux opérations courantes de la Société conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Sans préjudice de l'Article 10, la Société est engagée à l'égard de tiers par:

- la signature conjointe (i) du CFO et (ii) de tout autre Dirigeant Clé pour toute question (y compris, sans limitation, la réalisation d'un investissement, une acquisition/vente, un emprunt et tout autre contrat) dont la valeur globale n'excède pas cinq cent mille euros (500.000,- EUR) par an;

- la signature conjointe de tout Administrateur de Classe A et tout Administrateur de Classe B pour toute question (telle que la réalisation d'un investissement, une acquisition/vente, un emprunt et tout autre contrat) dont la valeur globale excède cinq cent mille euros (500.000,- EUR) par an;

- l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration, mais uniquement dans les limites de ce mandat.

Si un ou plusieurs administrateurs délégués ou un directeur général ("CEO") ont été désignés conformément à l'Article 14 pour assurer la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société dans le cadre de cette gestion, la Société pourra également être engagée à l'égard de tiers par la signature unique de cet administrateur délégué ou CEO, mais uniquement dans les limites de cette gestion journalière et sans préjudice de l'Article 10 (Questions Réservées au Conseil).

Art. 14. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui portera(ont) la dénomination d'administrateur(s) délégué(s) ou à un CEO (lequel ne devra pas nécessairement être administrateur).

L'(les) administrateur(s) délégué(s) ou le CEO ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société. La désignation, la révocation, les pouvoirs, les devoirs et les émoluments de(des) l'administrateur(s) délégué(s) ou du CEO seront fixés par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer l'un ou l'autre de ses pouvoirs portant sur des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et peut révoquer ces mandataires et fixer leurs pouvoirs, leurs responsabilités, leur rémunération (éventuelle), la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Art. 15. Tout litige impliquant la Société, en tant que demanderesse ou défenderesse, sera traité au nom de la Société par le conseil d'administration représenté par son Président ou par l'administrateur désigné à cet effet.

Titre IV. - Assemblée générale des actionnaires

Art. 16.

16.1 L'assemblée générale des actionnaires représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Sous réserve de l'Article 10 et des pouvoirs réservés au conseil d'administration par la Loi de 1915 et par les présents statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour adopter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

16.2 Les assemblées des actionnaires sont convoquées par le conseil d'administration, à la demande de tout actionnaire ou comme permis par la Loi de 1915, conformément au délai de convocation spécifié dans la Loi de 1915 et seront tenues dans le respect de la Loi de 1915 et des présents statuts au siège social de la Société (sauf si spécifié autrement dans la convocation). La convocation aux assemblées générales des actionnaires doit comporter un ordre du jour détaillé (et toute la documentation y relative) des points qui seront soumis à délibération lors de ladite assemblée. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés, il peut être renoncé aux formalités de convocation stipulées au présent Article 16.2. Les délibérations de toute assemblée générale des actionnaires ne pourront porter que sur les points expressément indiqués dans la convocation, sous réserve de tout point additionnel proposé pour inscription par un actionnaire conformément à la Loi de 1915. Tout actionnaire peut être représenté lors d'une assemblée des actionnaires en désignant par écrit (fax, courrier électronique ou moyens similaires) un mandataire qui ne devra pas nécessairement être actionnaire et pourra donc voter par procuration.

16.3 Les actionnaires peuvent participer aux assemblées par vidéoconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification, et seront dans ce cas réputés être présents pour le calcul du quorum et des exigences de majorité, ainsi que lors du vote. Ces moyens doivent présenter des caractéristiques techniques garantissant une participation effective aux assemblées et les délibérations doivent pouvoir se faire en ligne sans interruption.

16.4 Le conseil d'administration a le pouvoir et l'obligation d'ajourner une assemblée comme établi dans la Loi de 1915.

16.5 L'assemblée générale des actionnaires se réunira au moins une fois par an pour approuver les comptes annuels de la Société. L'assemblée générale des actionnaires se tiendra dans la ville de Luxembourg au lieu indiqué dans la convocation le quatrième mardi de juin à 14h00.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le premier Jour ouvrable suivant.

16.6 Toujours sous réserve d'exigences de quorum plus strictes stipulées par la Loi de 1915 et sauf si des seuils inférieurs sont imposés par la loi luxembourgeoise, le quorum de toute assemblée générale des actionnaires est atteint si des actionnaires détenant 51 % des actions sont présents ou dûment représentés, étant entendu qu'au moins un Actionnaire fondateur doit être présent ou représenté lors de l'assemblée.

16.7 Si le quorum n'est pas atteint lors d'une assemblée générale des actionnaires ("Assemblée n'Atteignant pas le Quorum"), ladite assemblée sera ajournée, avec le même ordre du jour et en le même lieu, à une date fixée au cinquième (5e) Jour ouvrable suivant la date de l'Assemblée n'Atteignant pas le Quorum. L'(les) actionnaire(s) présent(s) ou représenté(s)

(s) lors de l'Assemblée n'Atteignant pas le Quorum notifiera(ont) immédiatement à l'(aux) actionnaire(s) absent(s), la date, l'heure et le lieu de la nouvelle assemblée. A l'exception des assemblées générales des actionnaires convoquées pour délibérer sur les Questions Réservées à l'Assemblée Générale et sous réserve de l'Article 17, si le quorum n'est pas atteint lors de l'assemblée ajournée, l'(les) actionnaire(s) présent(s) constituera(ont) le quorum pour cette réunion ajournée et pourra(ont) voter sur toutes les questions (à l'exclusion des Questions Réservées à l'Assemblée Générale) inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée n'Atteignant pas le Quorum, étant entendu toutefois que si l'actionnariat global des Actionnaires Fondateurs dans le capital social de la Société tombe sous le seuil des dix pour cent (10%), le principe s'appliquera également aux Questions Réservées à l'Assemblée Générale.

16.8 Chaque action confère à l'actionnaire qui la détient le droit à une voix lors de l'assemblée générale des actionnaires.

16.9 Toutes les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires seront prises à la majorité simple des voix émises, sous réserve cependant des Questions Réservées à l'Assemblée Générale et de la Loi de 1915 pouvant imposer des exigences de majorité supérieures et/ou spécifiques. Les votes émis n'incluent pas les votes attachés aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote, s'est abstenu ou a émis un vote blanc ou nul.

16.10 Les actionnaires ne peuvent modifier la nationalité de la Société ou obliger les actionnaires à augmenter leur engagement à l'égard de la Société autrement que par vote unanime.

Art. 17.

17.1 Les résolutions, décisions ou actions de tout type concernant les Questions Réservées énumérées à l'Article 17.2 ci-dessous relevant de la compétence de l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la Loi de 1915 (les "Questions Réservées à l'Assemblée Générale") ne pourront être prises, conformément à la Loi de 1915, que sur approbation préalable de l'assemblée générale des actionnaires (dûment convoquée et dont le quorum est atteint comme indiqué aux Articles 16.6 et 16.7) à une majorité supérieure à soixante-quinze pour cent (75%) des voix attachées aux actions présentes ou représentées lors de cette assemblée générale.

17.2 Les questions suivantes requièrent l'approbation préalable écrite de l'assemblée générale des actionnaires dans le respect du quorum/la majorité spécifiés à l'Article 17.1:

- (a) amendement des présents statuts;
- (b) augmentation/réduction de capital et autres questions affectant le capital social de la Société; et
- (c) fusions, acquisitions, essaimage/scissions et opérations assimilées.

Titre V. - Surveillance

Art. 18. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes agréé(s) nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires, qui fixe leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, laquelle ne peut excéder six (6) ans. Les commissaires aux comptes agréés peuvent être réélus. Si un commissaire aux comptes est nommé sans indication de la durée de son mandat, celle-ci est réputée être de six (6) ans.

Titre VI. - Exercice social, Affectation des bénéfices

Art. 19. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Après déduction de tous les frais et amortissements de la Société, le solde créditeur représente le bénéfice net de la Société. Il est prélevé sur le bénéfice net déterminé conformément aux lois du Luxembourg cinq pour cent (5%) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais devra de nouveau être effectué jusqu'à ce que la réserve soit entièrement reconstituée si celle-ci a été utilisée, à quelque moment que ce soit, pour quelque motif que ce soit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires, qui peut décider de distribuer des dividendes aux actionnaires au pro rata du nombre d'actions qu'ils détiennent, conformément aux règles applicables établies dans toute Convention d'Actionnaires éventuelle.

Sous réserve de l'Article 10, le conseil d'administration peut verser des acomptes sur dividendes aux actionnaires au pro rata du nombre d'actions qu'ils détiennent conformément aux dispositions applicables de la Loi de 1915.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 21. La Société peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise conformément au droit luxembourgeois. La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui peuvent être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui fixera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 22. Outre les présents statuts, la Société est aussi régie par les dispositions applicables du droit luxembourgeois, en ce compris la Loi de 1915.

Art. 23.

23.1 Dans les présents statuts, les termes suivants auront la signification reprise ci-après:

"Actionnaires Fondateurs" désigne M. Henri Chenot, M. Nicolas Chenot, Mme Dominique Grenier et Mme Caroline Chenot, et leurs successeurs ou cessionnaires;

"Centre(s) Chenot" désigne soit (i) un centre de traitement et de cure haut de gamme ou (ii) un centre de bien-être de jour haut de gamme exploité par les titulaires d'une licence (au travers de contrats de licence) sous la dénomination et/ou le patronyme "Chenot" et utilisant la Méthode Chenot;

"Chenot Cosmetique" désigne CHENOT COSMETIQUE S.a.g.l., une société constituée et régie par les lois suisses, ayant son siège social à % Talenture SA, Riva Albertoli 1, C.P. 6525, 6900 Lugano, Suisse, immatriculée auprès du Registre de commerce du Tessin sous le numéro CH-514.4.029.690-5, y compris toute société lui succédant;

"Chenot Cosmetique (Italy)" désigne CHENOT COSMETIQUE S.r.l., une société constituée et régie par les lois italiennes, ayant son siège social à la Via Filippo Binaschi 2/A, Binasco (MI), Italie, et immatriculée auprès du Registre de commerce de Milan sous le numéro MI-08058300966, y compris toute société lui succédant;

"Chenot Dietetique" désigne CHENOT DIÉTÉTIQUE S.a.g.l., une société constituée et régie par les lois suisses, ayant son siège social à % Talenture SA, Riva Albertoli 1, C.P. 6525, 6900 Lugano, Suisse, immatriculée auprès du Registre de commerce du Tessin sous le numéro CH-514.4.017.010-9, y compris toute société lui succédant;

"Cession" ou "Cédé" désigne la cession complète ou partielle (par vente, apport, fusion, succession, héritage ou autre) des droits d'un actionnaire, que ce soient des droits de propriété ou de bénéficiaire (ex.: droits de vote ou droits à des dividendes) ou tout autre droit attaché aux actions de la Société;

"Dogus" désigne Doğuş Holding A.Ş., une société constituée et régie par les lois turques, ayant son siège social à Huzur Mah.Maslak Ayazağa Cad. No:2 Sarýyer, Istanbul, Turquie, immatriculée auprès du registre de commerce et des entreprises d'Istanbul sous le numéro 132298;

"Filiales" désigne les filiales directes ou indirectes de la Société, constituées uniquement de (i) HC Trademarks, (ii) Chenot Dietetique, (iii) Chenot Cosmetique, (iv) Chenot Cosmetique (Italy) et (v) HC Biontis;

"Groupe Chenot" désigne la Société, les Filiales et les Actionnaires Fondateurs, individuellement ou collectivement selon le cas;

"HC Biontis" désigne HC Biontis S.r.l., une société constituée et régie par les lois italiennes, ayant son siège social à la Via Cavour C.4 - Merano (BZ) -39012 Italie, et immatriculée auprès du Registre de commerce de Bolzano sous le numéro BZ- 191650;

"HC Trademarks" désigne HC TRADEMARKS S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162159;

"Installations Dogus" désigne les centres de bien-être aménagés dans les hôtels et autres installations possédées et gérées par Doğuş et/ou des Personnes liées à celle-ci;

"Jour Ouvrable" signifie tout jour (autre que le samedi ou le dimanche) d'ouverture et d'activité normale des banques au Luxembourg et en Turquie;

"Méthode Chenot" désigne la méthode réputée et bien établie reposant sur les principes de la biontologie, visant, entre autres, à améliorer le bien-être et développée par le Groupe Chenot;

"Personne" désigne toute personne physique, société anonyme, société en nom collectif, société en commandite simple, société fiduciaire, société à responsabilité limitée, fiducie, organisation de fait commerciale, gouvernement, département gouvernemental, agence gouvernementale, joint venture ou toute autre personne ou entité ayant une activité commerciale;

"Personne Liée" désigne, à l'égard d'un actionnaire, toute autre Personne qui contrôle, est contrôlée par ou se trouve sous le même contrôle que cet actionnaire. Le terme "contrôle" (y compris, en corrélation, les termes "contrôlé par" et "sous le même contrôle"), employé à l'égard de toute Personne, signifie le pouvoir et la capacité d'élire, directement ou indirectement, au moins une majorité des membres du conseil d'administration de cette Personne, ou, à défaut, de l'organe de direction équivalent de cette Personne, et, en conséquence, à exercer une influence déterminante sur l'administration et la politique de cette Personne;

"Plan d'Affaires" désigne le document fixant les objectifs stratégiques et buts de la Société pour la période qui y est spécifiée, ses indicateurs économiques et ses opérations commerciales envisagées, y compris son budget annuel, tel qu'amendé et/ou mis à jour périodiquement.

"Produits du Groupe Chenot" désigne les produits cosmétiques et/ou autres produits (tels que, sans limitation, les produits diététiques Chenot) commercialisés sous diverses marques inspirées du patronyme "Chenot", ou similaire dont les droits sont détenus par toute entité du Groupe Chenot;

23.2 Dans les présents statuts, toute référence à:

- (a) un genre inclut l'autre genre;
- (b) (sauf si le contexte l'exige autrement) le singulier inclut le pluriel, et inversement;
- (c) une disposition contraignante ou une loi inclut tous les amendements qui y ont été apportés et toutes mises à jour (avec ou sans amendement).

23.3 Dans les présents statuts, les termes "incluant" et "y compris" sont réputés être suivis des termes "sans limitation" et les termes génériques ne pourront être interprétés de manière restrictive parce qu'ils sont précédés ou suivis de termes indiquant un type d'actes, questions ou choses spécifique, ou par des exemples relevant des termes génériques.

23.4 Les intitulés des présents statuts n'influencent nullement leur interprétation.

Art. 24. Les présents statuts ont été rédigés en anglais, avec traduction en français. En cas de conflit ou de divergence entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra et sera contraignante pour les actionnaires de la Société.»

Les frais, dépenses et rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement EUR 2.000.-Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire et les membres du bureau le présent acte.

Signé: M. PADBERG, S. GUERS, F. MAZZONI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 20 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/12123. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 avril 2015.

Référence de publication: 2015064882/997.

(150074607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

Lebourg Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 41.547.

—
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que le commissaire aux comptes, la société FIDUCIAIRE SEVE S.A., inscrite sous le numéro RCS B 82421 et ayant son siège social au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, a changé de dénomination en date du 14 juin 2013 et porte désormais la dénomination FIDUSEVE S.A.

Luxembourg, le 31 mars 2015.

Pour Lebourg Investments S.A.

Référence de publication: 2015064073/15.

(150073672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Ledcol S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4450 Belvaux, 6, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.390.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour LEDCOL S.à r.l.

Fideco S.A.

Référence de publication: 2015064074/12.

(150073214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Legaffa, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 100.485.

—
Suite à l'assemblée générale ordinaire des associés en date du 25 mars 2014, les résolutions suivantes ont été prises:
L'assemblée renouvelle le mandat du commissaire Compliance & Control, 6 Place de Nancy, L-2212 Luxembourg RCS B 172 482.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale se tenant en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2015064075/13.

(150073727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

LVS II Lux X S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.000,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 180.205.

—
EXTRAIT

En date du 20 avril 2015, l'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Dominique Le Gal, avec adresse professionnelle au 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg, en tant que gérant B avec effet au 17 avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Pour LVS II Lux X S.à r.l.

Référence de publication: 2015064105/14.

(150073075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Leonard Patrimoine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 150.370.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LEONARD PATRIMOINE S.A.

Référence de publication: 2015064077/10.

(150073086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Lesalg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2242 Luxembourg, 1, rue Isaac Newton.

R.C.S. Luxembourg B 122.619.

Les comptes annuels de la société Lesalg S.à r.l. au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015064078/10.

(150073305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

LIBF (II) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 162.013.

Les comptes annuels sociaux de LIBF (II) S.à r.l., arrêtés au 31 décembre 2014 et dûment approuvés par l'associé unique en date du 27 avril 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Pour la société LIBF (II) S.à r.l.

Référence de publication: 2015064079/12.

(150073031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Tobermory S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 180.422.

EXTRAIT

Il est porté à la connaissance de, à qui de droit, que Resolution IV Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, détentrice de 2 233 parts sociales de la Société, a cédé l'entière de ses parts sociales, soit 2 233 parts sociales, à Peterson (Manchester) Company Limited, une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois de Hong Kong, enregistrée sous le numéro 1942097 et ayant son siège social au 22/F South China Building, 1-3 Wyndham Street, Central, Hong Kong, en date du 27 avril 2015.

Il est également porté à la connaissance de, à qui de droit, que l'adresse des gérants de la Société doit être modifié comme suit:

- Séverine Desnos avec adresse au 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;
- Valérie Ingelbrecht avec adresse au 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 28 avril 2015.

Pour la société

Le Gérant

Référence de publication: 2015064363/22.

(150073032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

LIBF (I) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 161.994.

Les comptes annuels sociaux de LIBF (I) S.à r.l., arrêtés au 31 décembre 2014 et dûment approuvés par l'associé unique en date du 27 avril 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

Pour la société LIBF (I) S.à r.l.

Référence de publication: 2015064080/12.

(150073009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Linlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 110.510.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire et de la réunion du Conseil d'Administration du 9 mars 2015, les décisions suivantes ont été prises:

Sont nommés jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 janvier 2016:

- Henri APPELSTEIN demeurant, Marouxdreef 4, 8300 Knokke-Heist, Administrateur et Président du Conseil d'Administration,
- Stéphan JEGER demeurant 9, Coudenbeghlaan, B-2650 Edegem, Administrateur et Administrateur-Délégué,
- Jacques APPELSTEIN demeurant 4, avenue Elleboudt, B-1180 Bruxelles, Administrateur,
- MOORE STEPHENS SARL, avec siège social 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2015064082/17.

(150073685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Losolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8280 Kehlen, 8, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 143.412.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour LOSOLUX S.à r.l.

Fideco S.A.

Référence de publication: 2015064088/12.

(150072881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Lux-Immo-Service SA., Société Anonyme.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 24, Um Knapp.

R.C.S. Luxembourg B 146.593.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Heinerscheid, le mardi 28 avril 2015.

Fiduciaire SMGR Steuerberatungs-und Treuhandgesellschaft P.G.m.b.H.

Signature

Référence de publication: 2015064093/12.

(150073175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Luxdiagnostic, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 24.804.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015064096/9.

(150072791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Immobilier Nord Est S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 100A, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 180.894.

EXTRAIT

Les associées de la société ont pris les résolutions suivantes:

1) Transfert du siège social de la société du 20, Rue Glesener, L-1630 Luxembourg, au 100a, Route D'Arlon, L-1150 Luxembourg.

2) Révocation de l'ancien conseil de gérance.

3) Nomination de nouveau conseil de gérance:

- Monsieur Paolo BETTIOL, né le 22 mars 1981 à Montebelluna (TV) Italie, demeurant 100a, Route D'Arlon, L-1150 Luxembourg.

- Monsieur Xavier VINCENT, né le 09 novembre 1984 à Massancy (Belgique), demeurant 100a, Route D'Arlon, L-1150 Luxembourg.

- Monsieur Luca PIZZICOTTI, né le 19 septembre 1992 à Ancona (Italie), demeurant 100a, Route D'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Les mandats des nouveaux gérants prendront fin le 31 décembre 2020.

Luxembourg, le 04 mai 2015.

Référence de publication: 2015065701/21.

(150075573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2015.

Luxembourg Finance House S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 53.589.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 14 avril 2015

L'assemblée a décidé de révoquer avec effet immédiat Mr. Robert Shyirambere de son mandat d'administrateur et d'administrateur délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2015.

Référence de publication: 2015064097/12.

(150073038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

LVS II Lux IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 180.221.

EXTRAIT

En date du 20 avril 2015, l'associé unique de la Société a décidé (i) d'accepter la démission de Monsieur John Lee en tant que gérant A de la Société avec effet au 16 avril 2015 et (ii) de nommer Monsieur Dominique Le Gal, avec adresse professionnelle au 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg, en tant que gérant B avec effet au 17 avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Pour LVS II Lux IX S.à r.l.

Référence de publication: 2015064102/15.

(150072996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

LVS II Lux VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 178.079.

EXTRAIT

En date du 20 avril 2015, l'associé unique de la Société a décidé (i) d'accepter la démission de Monsieur John Murray en tant que gérant A de la Société avec effet au 16 avril 2015 et (ii) de nommer Monsieur Dominique Le Gal, avec adresse professionnelle au 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg, en tant que gérant B avec effet au 17 avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Pour LVS II Lux VII S.à r.l.

Référence de publication: 2015064103/15.

(150072994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Maga International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3474 Dudelange, 1, rue August Liesch.

R.C.S. Luxembourg B 140.906.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/04/2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2015064133/12.

(150072886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

LVS II Lux VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 180.202.

—
EXTRAIT

En date du 20 avril 2015, l'associé unique de la Société a décidé (i) d'accepter la démission de Monsieur John Lee en tant que gérant A de la Société avec effet au 16 avril 2015 et (ii) de nommer Monsieur Dominique Le Gal, avec adresse professionnelle au 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg, en tant que gérant B avec effet au 17 avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Pour LVS II Lux VIII S.à r.l.

Référence de publication: 2015064104/15.

(150072995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

LVS II Lux XI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 181.603.

—
EXTRAIT

En date du 20 avril 2015, l'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Dominique Le Gal, avec adresse professionnelle au 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg, en tant que gérant B avec effet au 17 avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Pour LVS II Lux XI S.à r.l.

Référence de publication: 2015064106/14.

(150073074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

WGW Immobilien S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 178.147.

—
Im Jahre zweitausendundfünfzehn, am ersten April.

Vor Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz zu Luxemburg

sind die Aktionäre der WGW Immobilien S.A. Aktiengesellschaft (Investmentgesellschaft mit variablem Kapital), mit Sitz in L-5365 Munsbach, 1c, rue Gabriel Lippmann, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten. Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß notarieller Urkunde vom 17. Juni 2013, veröffentlicht am 5. August 2013, im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C Nummer 1882. Die Satzung wurde zuletzt abgeändert gemäß Urkunde des unterzeichneten Notars vom 13. Dezember 2013, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 383 vom 11. Februar 2014.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Caroline Egry, Privatangestellte, geschäftsansässig in 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, eröffnet.

Der Vorsitzende bestimmt Frau Arlette Siebenaler, Privatangestellte, geschäftsansässig in Luxemburg, zur Protokollführerin der Versammlung.

Die Versammlung ernennt Frau Arlette Siebenaler, Privatangestellte, geschäftsansässig in Luxemburg, zum Stimmzähler der Versammlung.

Sodann gab die Vorsitzende folgende Erklärungen ab:

I.- Aus einer durch die Aktionäre beziehungsweise deren Bevollmächtigten gezeichneten Anwesenheitsliste ergibt sich die Anwesenheit beziehungsweise Vertretung sämtlicher Aktionäre, so dass von den gesetzlichen vorgesehenen Einberufungsformalitäten abgesehen werden konnte. Die Anwesenheitsliste bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigelegt.

II.- Die Versammlung ist demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen.

III.- Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung

1. Beschlussfassung über die Auflösung der Gesellschaft und Beginn des Liquidationsverfahrens auf freiwilliger Basis (liquidation volontaire);
2. Bestimmung von Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A. („HAAS“), 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, zum Liquidator („der Liquidator“);
3. Beschlussfassung über die Kosten im Rahmen der Auflösung;
4. Beschlussfassung über die Befugnisse des Liquidators und das Liquidationsverfahren;
5. Benennung des Prüfers der Liquidation (commissaire à la liquidation);
6. Sonstiges.

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschließt die Gesellschaft aufzulösen und in Liquidation zu setzen (liquidation volontaire).

Zweiter Beschluss

Die Versammlung bestimmt die Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A. („HAAS“), eine Luxemburger Aktiengesellschaft, gegründet nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 144338, vertreten durch Herrn Marc Kriegsmann, als Liquidator (der „Liquidator“).

Dritter Beschluss

Die Versammlung beschließt, dass die Kosten des Liquidationsverfahrens von der Gesellschaft getragen werden.

Vierter Beschluss

Die Versammlung beschließt, dem Liquidator die weitestgehenden Befugnisse, welche in den Artikeln 144 und folgende des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner jeweils geltenden Fassung (das „Gesetz“) vorgesehen sind, einzuräumen.

Der alleinige Gesellschafter beauftragt den Liquidator mit der Veräußerung aller Vermögenswerte und der Begleichung aller Schulden der Gesellschaft.

Der alleinige Gesellschafter beschließt weiterhin, den Liquidator zu bevollmächtigen, im Namen der Gesellschaft und ohne vorherige Genehmigung der Aktionäre, alle Akte und Handlungen, einschließlich der in Artikel 145 des Gesetzes vorgesehenen, durchzuführen. Der Liquidator kann eine oder mehrere natürliche oder juristische Person(en) zur Erfüllung spezifischer Aufgaben oder zur Durchführung bestimmter Handlungen bevollmächtigen, jedoch unter Beibehaltung der alleinigen Verantwortlichkeit für die dergestalt delegierten Aufgaben.

Der alleinige Gesellschafter beauftragt und ermächtigt weiterhin den Liquidator, namens und im Auftrag der in Liquidation befindlichen Gesellschaft, alle Verpflichtungen einzugehen, anzuerkennen oder durchzuführen, die sich aus jedweder Vereinbarung oder Dokument ergeben, welche für die Auflösung der Gesellschaft oder für die Verfügung über ihre Vermögenswerte erforderlich sein mögen.

Der alleinige Gesellschafter beauftragt und ermächtigt den Liquidator, gemäß Artikel 148 des Gesetzes, nach eigenem Ermessen die Vorauszahlungen der Liquidationserlöse (boni de liquidation) in Bar- oder in Sachleistungen an die Aktionäre zu zahlen.

Fünfter Beschluss

Die Versammlung bestimmt BDO Audit, Société Anonyme, mit Sitz in Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle, „Le Dôme« Espace Pétrusse, der mit der Prüfung der Liquidationskonten sowie des zu erstellenden Liquidationsberichtes beauftragt wird.

Kosten

Die Kosten im Rahmen der Auflösung der Gesellschaft werden auf EUR 1.500.- geschätzt.

Worüber Urkunde, Geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. EGRY, A. SIEBENALER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 9 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/11085. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxembourg, den 4. Mai 2015.

Référence de publication: 2015066024/79.

(150075393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2015.

LVS II Lux XII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 181.604.

EXTRAIT

En date du 20 avril 2015, l'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Dominique Le Gal, avec adresse professionnelle au 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg, en tant que gérant B avec effet au 17 avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Pour LVS II Lux XII S.à r.l.

Référence de publication: 2015064107/14.

(150073073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

LVS II Lux XIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 181.609.

EXTRAIT

En date du 20 avril 2015, l'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Dominique Le Gal, avec adresse professionnelle au 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg, en tant que gérant B avec effet au 17 avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Pour LVS II Lux XIII S.à r.l.

Référence de publication: 2015064108/14.

(150073072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

LVS II Lux XIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 181.610.

EXTRAIT

En date du 20 avril 2015, l'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Dominique Le Gal, avec adresse professionnelle au 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg, en tant que gérant B avec effet au 17 avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Pour LVS II Lux XIV S.à r.l.

Référence de publication: 2015064109/14.

(150073071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Machlin Oracle SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 172.708.

L'assemblée extraordinaire des actionnaires du 28 avril 2015 a décidé de renouveler les mandats de Madame Nathalie Crahay et de Messieurs Pierre Carras et Francesco Redi en tant que membres du conseil d'administration pour une nouvelle durée et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2015064154/12.

(150073440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

LVS II Lux XIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand Rue.

R.C.S. Luxembourg B 191.729.

—
EXTRAIT

En date du 20 avril 2015, l'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Dominique Le Gal, avec adresse professionnelle au 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg, en tant que gérant B avec effet au 17 avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Pour LVS II Lux XIX S.à r.l.

Référence de publication: 2015064110/14.

(150073092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

LVS II Lux XV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 186.478.

—
EXTRAIT

En date du 20 avril 2015, l'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Dominique Le Gal, avec adresse professionnelle au 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg, en tant que gérant B avec effet au 17 avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Pour LVS II Lux XV S.à r.l.

Référence de publication: 2015064111/14.

(150073070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

LVS II Lux XVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 186.476.

—
EXTRAIT

En date du 20 avril 2015, l'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Dominique Le Gal, avec adresse professionnelle au 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg, en tant que gérant B avec effet au 17 avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Pour LVS II Lux XVI S.à r.l.

Référence de publication: 2015064112/14.

(150073069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Maroldt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 5, rue Kalchesbreck.

R.C.S. Luxembourg B 27.150.

—
Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29.04.2015.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2015064160/12.

(150073803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

LVS II Lux XVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 186.474.

—
EXTRAIT

En date du 20 avril 2015, l'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Dominique Le Gal, avec adresse professionnelle au 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg, en tant que gérant B avec effet au 17 avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Pour LVS II Lux XVII S.à r.l.

Référence de publication: 2015064113/14.

(150073094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

LVS II Lux XVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 186.474.

—
EXTRAIT

En date du 20 avril 2015, l'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Dominique Le Gal, avec adresse professionnelle au 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg, en tant que gérant avec effet au 17 avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Pour LVS II Lux XVII S.à r.l.

Référence de publication: 2015064114/14.

(150073396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

LVS II Lux XVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 18.000,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 186.475.

—
EXTRAIT

En date du 20 avril 2015, l'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Dominique Le Gal, avec adresse professionnelle au 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg, en tant que gérant B avec effet au 17 avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Pour LVS II Lux XVIII S.à r.l.

Référence de publication: 2015064115/14.

(150073093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

MEF I Manager, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 128.089.

Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la Société en date du 17 avril 2015

M. Javier Valls, résidant au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg a été nommé en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 29 avril 2015.

Référence de publication: 2015064169/12.

(150073824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

LVS II Lux XX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 18.000,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand Rue.
R.C.S. Luxembourg B 191.745.

EXTRAIT

En date du 20 avril 2015, l'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Dominique Le Gal, avec adresse professionnelle au 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg, en tant que gérant B avec effet au 17 avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Pour LVS II Lux XX S.à r.l.

Référence de publication: 2015064116/14.

(150073091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

LVS II Lux XXI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 18.000,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand Rue.
R.C.S. Luxembourg B 191.753.

EXTRAIT

En date du 20 avril 2015, l'associé unique de la Société a décidé (i) d'accepter la démission de Monsieur George Graham en tant que gérant A de la Société avec effet au 17 avril 2015 et (ii) de nommer Monsieur Griff Winkler, avec adresse professionnelle au 11 Baker Street, London W1U 3AH, Royaume-Uni, en tant que gérant A de la Société et Monsieur Dominique Le Gal, avec adresse professionnelle au 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg, en tant que gérant B avec effet au 17 avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Pour LVS II Lux XXI S.à r.l.

Référence de publication: 2015064117/17.

(150072825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

BG Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 115.297.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 28 avril 2015

En date du 28 avril 2015, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission de Madame Marylène Alix en tant qu'administrateur, avec effet au 21 juillet 2014,
- d'accepter la démission de Monsieur Piermario Motta en tant qu'administrateur, avec effet au 21 juillet 2014,
- d'accepter la démission de Monsieur Mario Andrea Beccaria en tant qu'administrateur et président, avec effet au 2 février 2015,
- de ratifier la cooptation de Monsieur Edoardo Tubia en tant qu'administrateur, avec effet au 15 octobre 2014,

- de ratifier la cooptation de Madame Barbara Malagutti en tant qu'administrateur, avec effet au 12 février 2015,
- de renouveler les mandats de Monsieur Edoardo Tubia et de Madame Barbara Malagutti en qualité d'Administrateurs, jusqu'à l'Assemblée Générale prévue en 2017,
- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, 2 Rue Gerhard Mercator, 2182 Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises agréé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale prévue en 2016.

Luxembourg, le 4 mai 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BG Sicav

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015065474/23.

(150075663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2015.

LVS II Lux XXII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 195.024.

—
EXTRAIT

En date du 20 avril 2015, l'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Dominique Le Gal, avec adresse professionnelle au 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg, en tant que gérant B avec effet au 17 avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Pour LVS II Lux XXII S.à r.l.

Référence de publication: 2015064118/14.

(150073090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

LVS II Lux XXIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 195.025.

—
EXTRAIT

En date du 20 avril 2015, l'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Dominique Le Gal, avec adresse professionnelle au 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg, en tant que gérant B avec effet au 17 avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Pour LVS II Lux XXIII S.à r.l.

Référence de publication: 2015064119/14.

(150073415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

LVS II Lux XXIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 195.027.

—
EXTRAIT

En date du 20 avril 2015, l'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Dominique Le Gal, avec adresse professionnelle au 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg, en tant que gérant B avec effet au 17 avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Pour LVS II Lux XXIV S.à r.l.

Référence de publication: 2015064120/14.

(150073414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Messer Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 81.804.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 27 avril 2015

Il résulte dudit extrait que

Monsieur Marcel Stephany a été réélu en tant que commissaire aux comptes de la Société pour la période jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle qui se réunira pour approuver les comptes de l'année 2015.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Référence de publication: 2015064171/12.

(150072874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

LVS II Lux XXV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 195.026.

—
EXTRAIT

En date du 20 avril 2015, l'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Dominique Le Gal, avec adresse professionnelle au 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg, en tant que gérant B avec effet au 17 avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Pour LVS II Lux XXV S.à r.l.

Référence de publication: 2015064121/14.

(150073100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

LVS II Luxembourg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 176.929.

—
EXTRAIT

En date du 20 avril 2015, l'associé unique de la Société a décidé (i) d'accepter la démission de Monsieur John Murray en tant que gérant A de la Société avec effet au 16 avril 2015 et (ii) de nommer Monsieur Dominique Le Gal, avec adresse professionnelle au 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg, en tant que gérant B avec effet au 17 avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Pour LVS II Luxembourg I S.à r.l.

Référence de publication: 2015064122/15.

(150072992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

LVS II Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 176.932.

—
EXTRAIT

En date du 20 avril 2015, l'associé unique de la Société a décidé (i) d'accepter la démission de Monsieur George Graham en tant que gérant A de la Société avec effet au 17 avril 2015 et de Monsieur John Murray en tant que gérant A de la Société, avec effet au 16 avril 2015 et (ii) de nommer Monsieur Griff Winkler, avec adresse professionnelle au 11 Baker Street, London W1U 3AH, Royaume-Uni, en tant que gérant A de la Société et Monsieur Dominique Le Gal, avec adresse professionnelle au 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société avec effet au 17 avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Pour LVS II Luxembourg II S.à r.l.

Référence de publication: 2015064123/17.

(150072824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Pôle Herbett S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 177.138.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mil quinze, le dix-sept avril.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme

PÔLE HERBETT S.A.

établie et ayant son siège social à L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon,

constituée suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, le 24 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1576, p. 75.368 du 2 juillet 2013,

et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alain LESBACHES, demeurant à Bertrange.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Gilbert THIBO, demeurant à Eischen,

et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Bernardo OLMEDO ORTEGA, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée générale, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Il ressort de la liste de présence que l'intégralité du capital social de la Société est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut délibérer et décider valablement sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du Jour

1. Approbation de la gestion du liquidateur et approbation du rapport du commissaire à la liquidation et décharge
2. Décharge pleine et entière aux administrateurs, aux commissaires aux comptes, au liquidateur et au commissaire à la liquidation de leur mandat.
3. Clôture des opérations de liquidation et dissolution définitive de la société.
4. Divers

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée approuve à l'unanimité des voix la gestion du liquidateur et approuve le rapport du commissaire à la liquidation et leur en donne décharge pure et simple.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs, aux commissaires aux comptes, aux liquidateurs et au commissaire à la liquidation de leur mandat.

Troisième résolution

L'assemblée constate qu'en conséquence de ce vote, la liquidation est close, que la société anonyme PÔLE HERBETT S.A. a cessé d'exister, même pour les besoins de sa liquidation, et se trouve dès à présent définitivement liquidée.

Quatrième résolution

L'assemblée décide, à l'unanimité des voix, que les archives et documents de la société resteront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à L- 8010 Strassen, 224, route d'Arlon.

Coût

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à HUIT CENT CINQUANTE EUROS (EUR 850.-). A l'égard du notaire instrumentant, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes se reconnaissent solidairement tenues du paiement des frais, honoraires et dépenses résultant des présentes.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signés: A. LESBACHES, B. OLMEDO ORTEGA, G. THIBO, K.REUTER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 22 avril 2015. Relation: 2LAC/2015/8731. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME

Luxembourg, le 29 avril 2015.

Référence de publication: 2015064259/62.

(150073522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

LVS II Luxembourg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 176.933.

—
EXTRAIT

En date du 20 avril 2015, l'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Dominique Le Gal, avec adresse professionnelle au 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg, en tant que gérant B avec effet au 17 avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Pour LVS II Luxembourg III S.à r.l.

Référence de publication: 2015064124/14.

(150073098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

LVS Luxembourg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 169.971.

—
EXTRAIT

En date du 20 avril 2015, l'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Dominique Le Gal, avec adresse professionnelle au 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg, en tant que gérant B avec effet au 17 avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Pour LVS Luxembourg I S.à r.l.

Référence de publication: 2015064125/14.

(150073103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

LVS Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 169.983.

—
EXTRAIT

En date du 20 avril 2015, l'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Dominique Le Gal, avec adresse professionnelle au 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg, en tant que gérant B avec effet au 17 avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2015.

Pour LVS Luxembourg II S.à r.l.

Référence de publication: 2015064126/14.

(150073454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Mistral Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 106.491.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2015.

Mme Mombaya KIMBULU

Administrateur

Référence de publication: 2015064176/12.

(150073779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

LVS Luxembourg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 172.568.

EXTRAIT

En date du 20 avril 2015, l'associé unique de la Société a décidé (i) d'accepter la démission de Monsieur John Lee en tant que gérant A de la Société avec effet au 16 avril 2015 et (ii) de nommer Monsieur Dominique Le Gal, avec adresse professionnelle au 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg, en tant que gérant B avec effet au 17 avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2015.

Pour LVS Luxembourg III S.à r.l.

Référence de publication: 2015064127/15.

(150073453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

LVS Luxembourg IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 173.260.

EXTRAIT

En date du 20 avril 2015, l'associé unique de la Société a décidé (i) d'accepter la démission de Monsieur John Lee en tant que gérant A de la Société avec effet au 16 avril 2015 et (ii) de nommer Monsieur Dominique Le Gal, avec adresse professionnelle au 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg, en tant que gérant B avec effet au 17 avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2015.

Pour LVS Luxembourg IV S.à r.l.

Référence de publication: 2015064128/15.

(150073452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

LX Finanz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 173.342.

—
Extrait des résolutions du Conseil de Gérance de la Société du 26 février 2015

Résolution unique

Le Conseil de Gérance décide à l'unanimité de transférer le siège social de la Société du 15, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 15 avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, avec effet au 1^{er} mars 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

LX FINANZ S.à r.l.

Référence de publication: 2015064129/14.

(150073148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

M. Cocola S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 21, boulevard de Verdun.
R.C.S. Luxembourg B 125.089.

—
Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/04/2015.

Référence de publication: 2015064130/10.

(150073797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

M. Croisé et Fils S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9237 Diekirch, 11, rue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 142.449.

—
EXTRAIT

Changement du commissaire aux comptes.

En date du 22 avril 2015 l'Assemblée Générale a accepté la démission du commissaire aux comptes Audiex S.A. (RCS B 65.469) et a décidé de nommer jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2020 la Fiduciaire Scheiwen. Nickels & Associés S.à r.l. ayant son siège social à 13-15, Breedewues L-1259 Senningerberg (RSC B 55.475) comme nouveau commissaire aux comptes.

Senningerberg, le 29 avril 2015.

Pour la société

Mandataire

Référence de publication: 2015064131/16.

(150073293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

ManageMySelf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4922 Bascharage, 4, rue de l'Eglise.
R.C.S. Luxembourg B 163.464.

—
L'an deux mille quinze,

le vingt-deux avril.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des associés de la société «ManageMySelf S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec un capital social souscrit de CINQUANTE MILLE EUROS (50'000.- EUR) divisé en quatre cents (400) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune, dont le siège fixé auparavant au 97, rue Jean-Pierre Michels, L-4243 Esch-sur-Alzette, fut dénoncé le 10 décembre 2014 et régulièrement publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), le 03 janvier 2015, sous le numéro 15 et page 688.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 163 464.

La Société a été constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 15 septembre 2011, publié au Mémorial le 04 novembre 2011, sous le numéro 2686 et page 128884.

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 03 février 2014, publié au Mémorial, le 18 avril 2014, sous le numéro 994 et page 47679.

L'Assemblée se compose des six (6) associés suivants:

1) Monsieur Alain FICHANT, indépendant, né à Differdange, le 08 octobre 1981, demeurant au 4, rue de l'Eglise, L-4922 Bascharage,

propriétaire de cinquante et une (51) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune;

2) Madame Kim MATHEKOWITSCH, comptable, née à Esch-sur-Alzette, le 01 décembre 1985, demeurant au 5, rue Jean-Pierre Michels, L-4243 Esch-sur-Alzette,

propriétaire de vingt-cinq (25) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune;

3) Monsieur David PAPEL PIMPÃO, graphique designer, né à Luxembourg, le 04 septembre 1986, demeurant au 49, Sidney Thomas, L-4332 Esch-sur-Alzette,

propriétaire de deux (2) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune;

4) Monsieur Olivier UNSEN, avocat, né à Luxembourg, le 04 septembre 1981, demeurant au 7, rue Beau Soleil, L-5318 Contern,

propriétaire de deux (2) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune;

5) Monsieur Daniel TOTH, indépendant, né à Luxembourg, le 27 avril 1977, demeurant au 8, rue du Bois, L-8019 Strassen,

propriétaire de vingt (20) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune; et

6) Monsieur Tolga BAKIRCIOGLU, Tax Director, né à Istanbul (Turquie), le 30 août 1975, demeurant à 26 Avenue at Port Imperial, apt 337, West New York, NJ 07093 USA,

propriétaire de trois cents (300) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune.

Les comparants ci-avant nommés sub 2) à sub 6) inclus sont tous ici représentés par leur co-associé:

Monsieur Alain FICHANT, prénommé,

en vertu de cinq (5) procurations sous seing privé lui délivrées,

lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le comparant et mandataire des cinq (5) autres associés et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte à des fins d'enregistrement.

Lequel comparant, agissant tant en son nom personnel qu'au nom et pour le compte de ces cinq (5) autres associés (ensemble les «Associés»), a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs résolutions prises chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

Première résolution

Les Associés DECIDENT de transférer, avec effet immédiat, le siège social statutaire et administratif de la Société de la Ville d'Esch-sur-Alzette vers la commune de Bascharage et de fixer en conséquence sa nouvelle adresse au 4, rue de l'Eglise, L-4922 Bascharage.

Deuxième résolution

Afin de refléter ledit transfert du siège social, les Associés DECIDENT de modifier l'article CINQ (5), premier alinéa des statuts de la Société, de sorte que ledit premier alinéa aura désormais la nouvelle teneur qui suit:

Art. 5. (premier alinéa). «Le siège social est établi dans la commune de Bascharage, Grand-Duché de Luxembourg.»

Dont acte, passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant et mandataire ci-avant nommé, a signé avec Nous le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. FICHANT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 avril 2015. Relation: EAC/2015/9263. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015064135/67.

(150073524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Mandarin Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 119.240.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23.4.2015 que Mme Zhang Yayun, né le 12 juillet 1967 à Zhejiang (Chine), adresse professionnelle 30 Fu Xing Men Nei Street, Xicheng District, Beijing (Chine) a été nommé Administrateur de la Société en remplacement de M. Wang Hongwei administrateur démissionnaire avec effet au 7.4.2015.

Le mandat de Mme Zhang Yayun prendra fin à la date de l'assemblée ordinaire qui se tiendra en 2016.
Luxembourg, le 29 avril 2015.

Référence de publication: 2015064136/13.

(150073565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Mopac Systems International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 154.086.

—
Les comptes annuels arrêtés au 31/12/13 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Mopac Systems International S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015064179/12.

(150073592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Mates Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 118.877.

—
Extrait des résolutions prises par le gérant unique de la société en date du 18 mars 2015

Le Gérant unique décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle vers le 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, avec effet au 16/03/2015.

Luxembourg, le 18 mars 2015.

Signature

Signataire autorisé

Référence de publication: 2015064138/14.

(150073859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Matterhorn Mobile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 165.835.

—
Extrait rectificatif L-150050638

Il convient de modifier le nom de Monsieur Olivier Rosenfeld en Olivier Rozenfeld.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2015.

Référence de publication: 2015064140/11.

(150073333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Matterhorn Telecom Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 195.766.

—
Extrait rectificatif L-150058154

Il convient de modifier le nom de Monsieur Olivier Rosenfeld en Olivier Rozenfeld.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 avril 2015.

Référence de publication: 2015064141/11.

(150073411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Andale Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 134.126.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société a décidé, en date du 28 avril 2015:

- d'accepter avec effet au 1^{er} mai 2015, la démission de Mr Angelos Mylonas de ses fonctions de gérant de classe A de la Société;

- de nommer avec effet au 1^{er} mai 2015 et pour une durée indéterminée, Mr Angelos Papadakis, né le 9 mai 1984 à Athènes, Grèce, et ayant pour adresse privée: Etage 1 Appartement 7, 2 rue Fort Wallis, L-2714 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de classe A de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Andale S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015065397/18.

(150075275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2015.

Machlin Oracle SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 172.708.

—
Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2015064153/10.

(150073439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Mainbeach S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 8, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 113.929.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015064155/9.

(150073160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

ONM & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.
R.C.S. Luxembourg B 196.438.

1. Les associés.

1. Monsieur Arne Palmaerts, né le 9 décembre 1982 à Maaseik, demeurant Pleinstraat 38, 3570 Alken

2. Monsieur Jeroen Reijnen, né le 27 novembre 1981 à Arnhem, demeurant Irislaan 39, 3550 Heusden Zolder
3. Monsieur Christophe Vandendriessche, né le 5 mars 1987 à Leuven, demeurant Aldestraat 54 bus 2 in 3500 Hasselt
4. Monsieur Maxim Vanmanshoven, né le 27 décembre 1989 à Genk, demeurant Aldestraat 54 bus 2 in 3500 Hasselt

2. L'objet social.

- L'objet de la SOCIÉTÉ est la perception de commissions, la gestion de son propre patrimoine et la gestion des participations. La SOCIÉTÉ peut en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou d'une quelconque autre manière des actions, parts ou autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôts et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par un émetteur public ou privé quel qu'il soit. L'objet de la société sera de toute façon limité à la simple gestion du patrimoine privé.

- La SOCIÉTÉ peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, excepté par voie d'offre publique. Elle peut émettre sous forme de placement privé uniquement, des titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La SOCIÉTÉ peut accorder tous crédits y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses entités affiliées. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses entités affiliées. La SOCIÉTÉ peut en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

- La SOCIÉTÉ peut généralement employer toutes techniques ou instruments relatifs à ses investissements aptes à réaliser une gestion efficace de ceux-ci y compris toutes techniques ou instruments aptes à protéger la SOCIÉTÉ contre les risques de crédit, cours de change, taux d'intérêts et autres risques.

- La SOCIÉTÉ peut acquérir, transférer et gérer toute sorte d'immeuble dans tous pays ou louer.

- La SOCIÉTÉ peut accomplir toutes opérations financières ou autres se rapportant à ses biens meubles ou immeubles, directement ou indirectement liées à son objet.

- L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

3. Le siège social. Le siège social de la Société est établi au 5, rue Prince Jean, L-4740 Pétange et peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg ou provisoirement à l'étranger selon l'article 2. de l'acte constitutif.

4. Gérance. La Société est gérée par l'Associé Commandité: Monsieur Arne Palmaerts.

La Société est engagée par la seule signature de son Associé Commandité ou, en cas de pluralité d'Associés Commandités, par la seule signature de l'un quelconque des Associés Commandités ou par la seule signature de toute personne à laquelle le pouvoir de signer pour la Société a été valablement conféré par les Associés Commandités conformément à l'article 9.1. de l'acte constitutif.

5. Pouvoirs du gérant.

- L'Associé Commandité est responsable personnellement indéfiniment et solidairement des engagements sociaux n'étant pas couverts par les actifs de la Société.

- L'Associé Commandité a le pouvoir de mener et approuver tous actes et opérations nécessaires ou utiles à la réalisation des objets de la Société, y compris, pour autant que de besoin, la façon dont les résultats d'une entité affiliée sont affectées.

- Sous réserve du dernier point ci-dessous, l'Associé Commandité peut à tout moment nommer un ou plusieurs agents ad hoc en vue de l'accomplissement de tâches spécifiques.

L'Associé Commandité déterminera les pouvoirs et rémunération (le cas échéant) de ces agents, la durée de leur mandat et toute autre condition du mandat. Le(s) mandataire(s) ainsi nommé(s) est/sont révocable(s) ad nutum par décision de l'Associé Commandité.

- La nomination de(s) mandataire(s) conformément au point ci-dessus n'aura pas d'effet sur la responsabilité illimitée de l'Associé Commandité.

- Le Commandité n'a aucune autorité ou pouvoir d'agir comme mandataire de la Société ou de l'Associé Commandité de la Société.

6. Capital social. Le capital souscrit de la Société est fixé à un montant de Dix-Huit Mille Six Cents Euros (18.600 euros) représenté par Dix-Huit Mille Six Cents (18.600) Parts de Un Euro (1-EUR) chacune, dont:

- Dix-Huit Mille Quarante-Deux (18.042) Parts de Un Euro détenues par Monsieur Arne Palmaerts
- Cent Quatre-Vingt-Six (186) Parts de Un Euro détenues par Monsieur Maxim Vanmanshoven
- Cent Quatre-Vingt-Six (186) Parts de Un Euro détenue par Monsieur Jeroen REIJNEN
- Cent Quatre-Vingt-Six (186) Parts de Un Euro détenue par Monsieur Christophe Vandendriessche

7. Durée. La Société est constituée à la date du 17/04/2015 pour une durée illimitée.

Signature.

Référence de publication: 2015065096/60.

(150074853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.